RAPPORT ANNUEL

SERVICE DECHETS

2025

ENVIRONNEMENT - COLLECTE - RECYCLAGE -
VALORISATION - TRAITEMENT

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE 3
La compétence déchets 3
Le territoire 3
Les installations 4
Evolution de la population 4

L'ORGANISATION DES COLLECTES 5
Une organisation multi-filières 5

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE 6
La dotation en bacs à ordures ménagères 6
La pré-collecte 7
La collecte 9
Le suivi technique de la collecte 9

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE 12
Le parc des points d'apport volontaire 12
Exploitation des points d'apport volontaire 13

EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE 14
Les quantités traitées 14
Les performances 14
Les caractérisations 15
La valorisation des recyclables 15

LES DECHETTERIES 16
Population desservie 16
Les travaux 17
Le climat 17
Les tonnages de l'ensemble des déchetteries 18
La part de valorisation en déchetterie 19
Les filières 19
Effractions et récupération des matériaux 20
Les caractérisations 20

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION 21
L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) 21
L'installation de déchets inertes de Lain 27
Le centre de compostage 28

COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION 30

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 30

LES INDICATEURS FINANCIERS 37
Le budget 37
Les principales sources de financement 37
Le fonctionnement 38
Les investissements 39

LES RESSOURCES HUMAINES 42

EN RESUME 44
Les déchets collectés par habitant en 2025 44
Les flux collectés par habitant en 2025 44
Apports en déchetterie par habitant 45
Evolution des résultats en kg/an/hab. 46
Les déchets valorisés 46
Les tonnages collectés en 2025 47
Les tonnages traités en 2025 48
Le PRPGD (plan régional de prévention et gestion des déchets) 49
L'installation de stockage des déchets non dangereux 50
La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) 51
Contacter le service déchets 52

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LA COMPETENCE DECHETS

Compétence collecte et traitement (compétence obligatoire) pour la totalité des communes de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Le service déchets est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.

Collecte + déchetteries *Traitement* *Valorisation*

LE TERRITOIRE

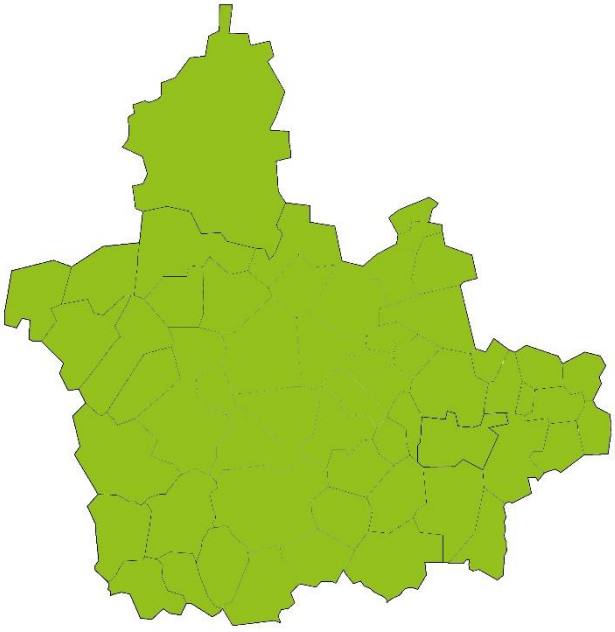

33 562 habitants

57 communes

1 750 km²

Territoire rural < 20 hab/km²

Habitat vertical faible : 1,59 %

LES INSTALLATIONS

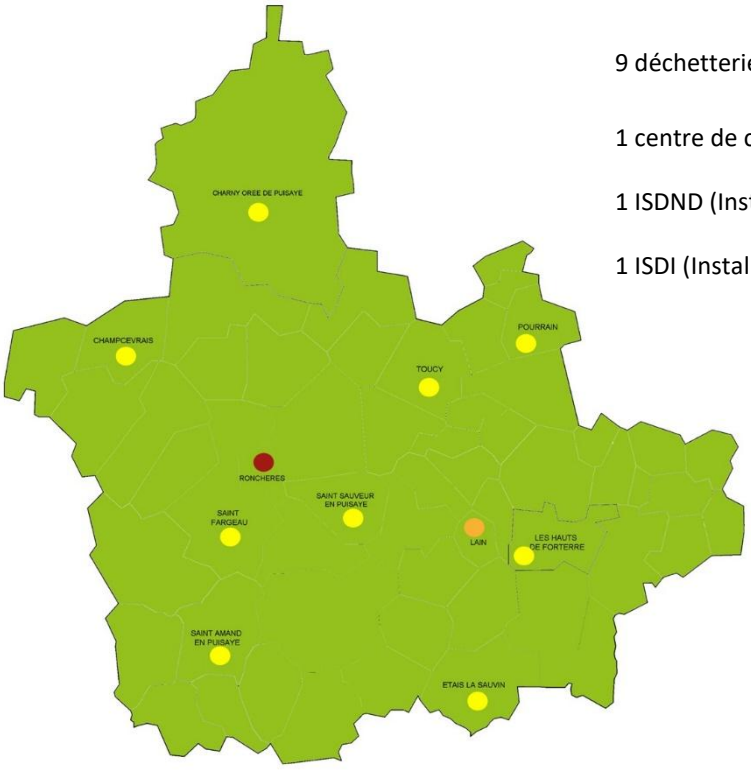

9 déchetteries (gestion et exploitation en régie directe)

1 centre de compostage en régie directe

1 ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) en régie directe

1 ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) en régie directe

- Déchetteries
- ISDND et centre de compostage
- ISDI

EVOLUTION DE LA POPULATION

La Communauté de communes subit depuis plusieurs années une baisse du nombre d'habitants sur le territoire.

Population à périmètre constant

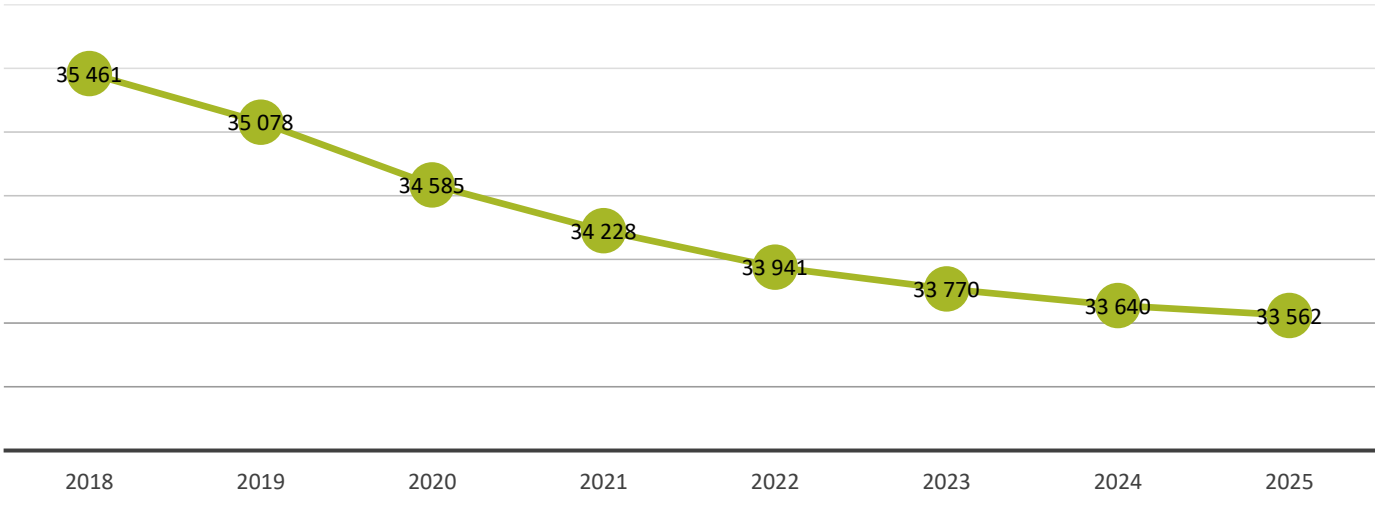

L'ORGANISATION DES COLLECTES

UNE ORGANISATION MULTI-FILIERES

Les ordures ménagères sont collectées une semaine sur deux en alternance avec les emballages en porte-à-porte (PAP).
Les biodéchets sont collectés toutes les semaines en porte à porte.
Les papiers et le verre sont collectés en apport volontaire (AV).

Le dispositif de collecte

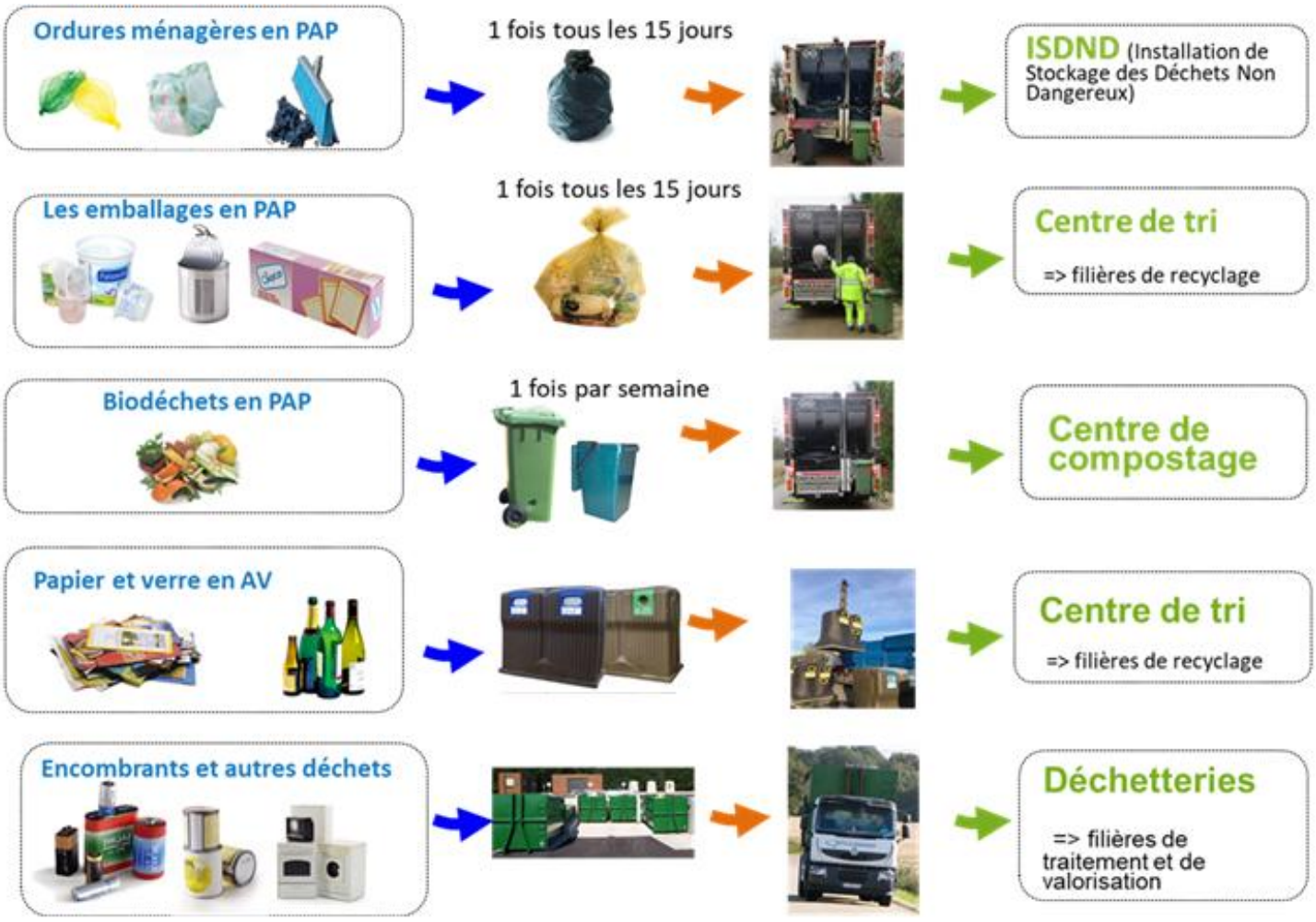

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LA DOTATION EN BACS A ORDURES MENAGERES

Dotation des particuliers

Suite à la décision de doter en bac à ordures ménagères tous les usagers du territoire, un vaste programme de dotation a été défini en 2019 et s'est terminé en 2025.

Méthodologie :

- rencontre préalable des maires concernés afin de définir les modalités (choix des dates, prêt d'une salle, diffusion de l'information…)
- distribution de flyers informatifs dans chaque boîte aux lettres et campagne d'affichage
- diffusion de l'information par voie de presse et via les réseaux sociaux
- permanence pour distribuer les bacs un vendredi soir et un samedi matin minimum.

Bilan de la dotation au 31 décembre 2025

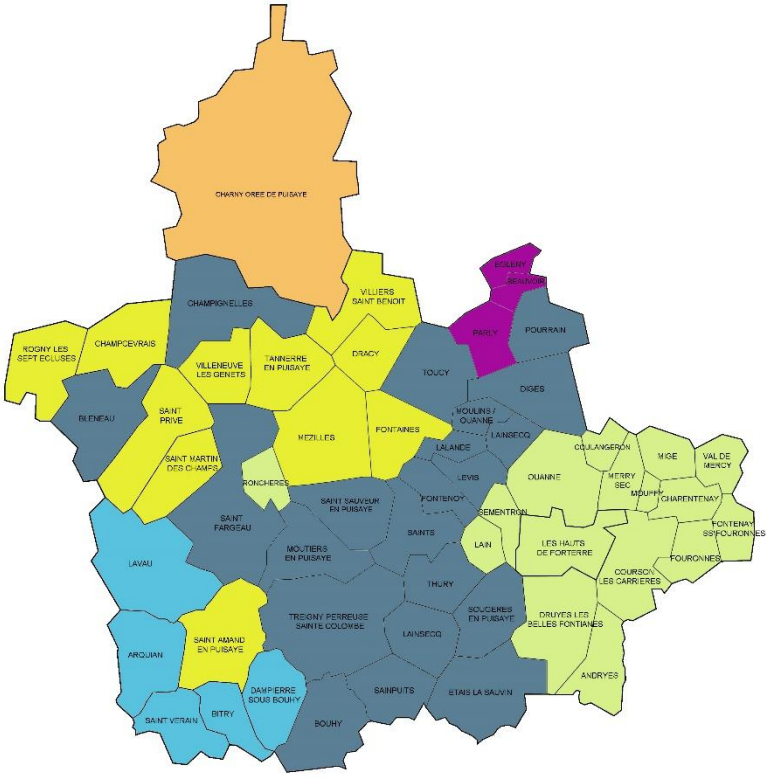

	Communes dotées en 2020
	Communes dotées en 2021
	Communes dotées en 2022
	Communes dotées en 2023
	Communes dotées en 2024
	Communes dotées en 2025

Fin 2025, les 33 562 habitants des 57 communes ont été dotés.

Plus de 25 000 bacs ont été distribués.

Règle de dotation

Une règle de dotation a été définie en fonction de la composition du foyer.

Foyer d'1 personne
60 litres

Foyer de 2 ou 3 personnes
120 litres

Foyer de 4 à 6 personnes
240 litres

L'intégration des fiches de dotation dans la base de données

Suite aux dotations de décembre 2024 et janvier 2025, près de 3 500 fiches de dotation ont été intégrées dans la base de données pour la redevance cette année.
La base de données étant issue de la fusion de 5 bases de données différentes, il faut à chaque fois vérifier 3 fiches par habitant soit plus de 10 500 fiches.
Pour chaque commune, il faut également compter une 50^{aine} de fiches supplémentaires d'usagers à contrôler (personne décédée, ayant déménagé…).
Les connaissances terrain des communes sont mises à contribution.
Il faut compter environ une journée de travail pour intégrer 80 fiches soit environ 131 jours de travail qui sont répartis entre tous les agents du service en plus de leurs missions habituelles et des dotations.

Dotation des professionnels

Depuis 2021, les modalités de la redevance des professionnels ont changé : le forfait en fonction de la catégorie professionnelle a été remplacé par une facturation en fonction des flux et des quantités présentés à la collecte.

Chaque professionnel a été informé de façon individuelle. Ils ont été accompagnés afin de les aider à quantifier leur production et à adapter leurs pratiques. Cette dotation spécifique a continué en 2025.

Plusieurs actions ont été mises en place : rencontre avec les professionnels concernés, formation et sensibilisation au tri des employés, dotation en bacs à ordures ménagères, en bacs à biodéchets ou à emballages si nécessaire.

Dotation en bacs des professionnels

	Bacs ordures ménagères	Bacs emballages	Bacs biodéchets	Bioseaux	Composteurs
Etablissements publics (maison de retraite, collège, crèche…)	28	11	23	4	0
Services communaux (salle des fêtes, cimetière…)	7	9	12	1	1
Professionnels de bouche (restaurant, boucherie, bar…)	15	16	12	1	0
Professionnels du tourisme (camping, gîte, chateau…)	35	39	22	11	1
Commerces et artisans (coiffeur, fleuriste…)	11	6	1	2	0
Autres (agriculteurs, garages auto, assistantes maternelles…)	31	25	5	1	1
Total	**127**	**106**	**75**	**20**	**3**

LA PRE-COLLECTE

Pour faciliter le geste de tri des biodéchets, la Communauté de communes met à disposition des habitants un bac de couleur verte, un bioseau ou un composteur, distribué par les communes.

Tout équipement mis à disposition, même contre paiement, reste la propriété de la Communauté de communes et est lié à l'habitation et non à l'habitant.
Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant.
En 2025, la Communauté de communes a choisi de cesser la distribution des bacs, bioseaux et équipements par l'intermédiaire des communes.
Depuis la fin de l'année, les habitants doivent contacter le service collecte afin de récupérer leurs équipements (retrait à Ronchères ou dans certains cas bien spécifiques, livraison).

Distribution d'équipements dans les communes en 2025

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets 60 litres	60	20
Bioseaux	26	11
Composteurs	14	7
Bacs à ordures ménagères 60 litres	154	34
Bacs à ordures ménagères 120 litres	147	32
Bacs à ordures ménagères 240 litres	42	18
TOTAL	**443**	**122**

Le remplacement des bacs

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre et son prestataire de collecte ont engagé une politique de remise à niveau du parc. En effet, la collecte occasionne régulièrement la casse des équipements de la collectivité (bacs à biodéchets fendus, bris de couvercle…). Le changement de ces équipements est alors assuré par le prestataire de collecte. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.

Remplacement des bacs en 2025

	Bacs à biodéchets	Bacs à ultimes	Bacs à emballages	Couvercles et pièces détachées	Bioseaux	TOTAL
Bacs remplacés / réparés par le collecteur	15	23	23	10	12	**83**
Bacs vétustes (n° < 24 999)	2					**2**
TOTAL	**17**	**23**	**23**	**10**	**12**	**85**

Recyclage des bacs usagés

Le service déchets récupère régulièrement de vieux bacs usagés. Ces bacs sont lavés, démantelés et stockés afin de pouvoir les recycler au lieu de les enfouir.
En 2025, 3 camions complets sont partis au recyclage. Au total, 10.8 tonnes ont été recyclées pour un gain de 3 024 € TTC.

Vente de sacs biodégradables

Le service déchets propose à la vente des sacs biodégradables pour les professionnels afin de faciliter l'entretien des bacs à biodéchets. Un groupement de commande a été passé au niveau national avec le réseau Réduire +.
Il permet d'obtenir des tarifs très intéressants. Les sacs sont revendus à prix coûtant aux professionnels qui le souhaitent.

En 2025, 719 rouleaux de sacs ont été vendus à 36 professionnels différents (maisons de retraite, restaurateurs…) pour un montant total de 3 311 € net.

Evolution des ventes 2018-2025

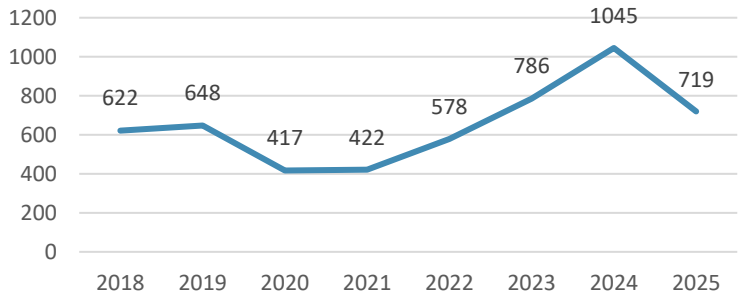

LA COLLECTE

La collecte est organisée en trois flux :
- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets) toutes les semaines
- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et des déchets assimilés en alternance une semaine sur deux
- la collecte des emballages ménagers en alternance une semaine sur deux.

La collecte est réalisée au moyen de bennes bi-compartimentées ce qui permet de collecter simultanément deux flux, sans les mélanger.

OURRY

Marché de 4 ans.
Début au 04 mars 2019.
Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2027.
Date d'échéance maximum : 03/03/2027

8 chauffeurs
6 équipiers de collecte
2 encadrants
1 assistante
1 contrôleur de collecte (décembre 2025)
1 mécanicien sur site
11 véhicules
35 tournées par semaine pour les ordures ménagères
32 tournées par semaine pour les emballages
286 919 km parcourus en 2025
161 km en moyenne par tournée
158 233 litres de gazole : conso. moy. de diesel : 56 l/100 km.

Les jours fériés

La collecte a lieu les jours fériés sauf le 1er mai, Noël et le jour de l'An. Ces 3 jours sont rattrapés le samedi précédant ou suivant (pas de décalage des autres jours de la semaine).

Les points singuliers

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et des agents, conformément à la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), le service déchets s'est engagé dans une vaste campagne de résolution des points singuliers (marches arrière, ponts ou rues interdits aux 3,5 tonnes, risques d'embourbement…). En 2015, 483 points noirs ont été recensés. Chaque point noir a été traité en concertation avec les habitants et les élus locaux, avec comme objectif de trouver des solutions afin de collecter au plus près des habitations. Fin 2017, 100 % des points noirs signalés étaient résolus ou en phase finale de résolution. En 2025, aucun nouveau point n'a été signalé.

LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE

Le contrôle de la qualité

Lors de la collecte, il est demandé à OURRY de vérifier la qualité des flux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler l'adresse au service déchets.
Ces refus sont ensuite récupérés et traités à la fin de chaque collecte : chaque foyer ayant eu un refus pour la 1ère fois reçoit un courrier ou la visite d'un agent environnement.

Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes 7 291 refus de tri effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 29 refus / jour.

Refus de tri	Erreur de semaine de présentation
7 291	184

184 refus pour erreur de semaine de présentation (entre les ordures ménagères et les emballages) ont également été apposés.
Le nombre de refus pour erreur de présentation baisse depuis 2020, ce qui semblerait indiquer une meilleure assimilation de l'alternance des semaines de collecte.

A contrario, le nombre de refus dû à des erreurs de tri augmente fortement : c'est le résultat principalement de deux actions :

- la demande au collecteur d'être plus vigilant sur la qualité du tri
- une augmentation de la mauvaise volonté des usagers (méfiance de plus en plus importante vis-à-vis du système, « ras-le-bol » généralisé du respect des règles…) qui impacte fortement la qualité du tri et qui est constatée partout au niveau national.

Evolution des refus et erreurs de présentation

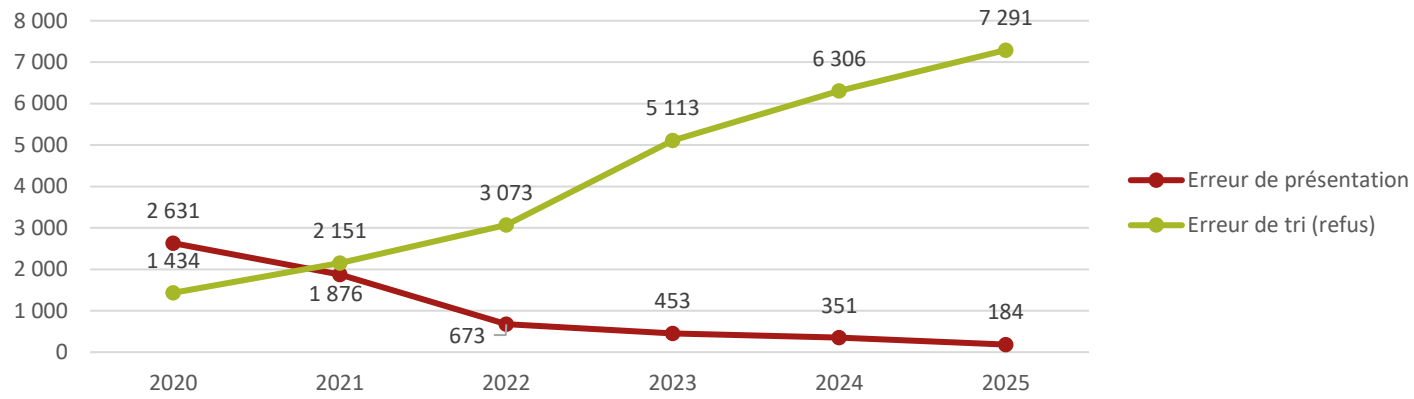

L'extranet

SYSOCO est l'extranet qui permet d'être en relation constante avec le prestataire de collecte. Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents, les élus, les habitants ou les rippers).
Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactif dans nos relations avec le prestataire.

Les agents environnement ont traité et résolu 782 incidents répertoriés dans SYSOCO, se décomposant ainsi :

Composition	
Bacs cassés	94
Oublis de collecte	194
Problèmes de circulation	210
Refus	11
Elagages	11
Divers	262
TOTAL	**782**

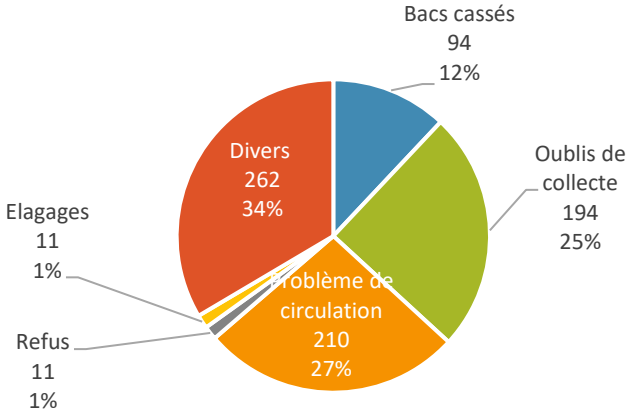

Chaque réclamation entraine une procédure afin de résoudre le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus, mails aux mairies…).

Les élagages

La collecte est quelque fois compromise par la végétation.
En 2025, 10 élagages ont été recensés par le collecteur et signalés aux communes dont c'est la compétence. 10 ont été réalisés par les communes ou les propriétaires privés.

Evolution des tonnages

Evolution des tonnages

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OMR	4 101	3 938	3 950	3 819	3 541	3 305	3 008
Biodéchets	2 940	3 341	3 346	3 124	3 072	2 881	2 767
Emballages, papier et verre	3 493	3 498	3 601	3 637	3 583	3 483	3 514

Evolution des ratios

Ratio kg/hab./an

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population	35 078	34 585	34 228	33 941	33 770	33 640	33 468
OMR	117	113	115	113	105	98	90
Biodéchets	84	97	98	92	91	86	83
Emballages, papier et verre	99	101	105	107	106	104	105

Les pénalités au collecteur

La Communauté de communes Puisaye Forterre a appliqué cette année trois pénalités au collecteur, conformément au cahier des charges du marché.

Mois	Prestataire	Motifs de la pénalité	Montant € HT
Février	Ourry	« Défaut d'enlèvement (oubli de collecte) »	2 500 €
Décembre	Ourry	« Défaut d'enlèvement (oubli de collecte) » et « Non respect d'une clause du contrat »	3 800 €

Les incidents

Deux accidents de la route ont eu lieu en 2025.
En août, un camion de collecte a endommagé un muret et une clôture sur la commune de Champignelles.
En novembre un camion a glissé sur la neige, a abimé une clôture et une barrière avant de terminer dans le fossé (commune de Bouhy).

Les caractérisations des ordures ménagères

La CCPF a effectué quatre caractérisations de 500 kg chacune des ordures ménagères : en juillet sur le secteur de St Fargeau et de de Treigny, en octobre sur le secteur de St Amand en Puisaye et de Bléneau.

Les caractérisations confirment les analyses précédentes : les bacs à biodéchets sont utilisés pour les déchets verts et les biodéchets sont encore beaucoup déposés dans les ordures ménagères (13.70 %).

Néanmoins, la CCPF obtient tout de même de très bons résultats : en effet, d'après le dernier Modecom de l'Ademe, les ordures ménagères contiennent encore un tiers de déchets organiques valorisables.

On constate également qu'il est plus difficile pour les usagers de trier le papier qui est encore en apport volontaire : ils représentent plus de 7 % des ordures ménagères.

	Moyenne 2025 en %		Moyenne 2025 en %
Déchets putrescibles (biodéchets)	**23,71**	**Plastiques**	**10,66**
Déchets alimentaires (biodéchets)*	13,70	Sacs poubelles (contenants)	3,19
Produits alimentaires non consommés*	6,75	Autres sac plastiques *	0,36
Autres putrescibles	0,32	Autres films plastiques d'emballages *	2,30
Déchets de jardin (déchets verts) *	2,96	Bouteilles et flacons en PET *	0,56
Papiers	**7,38**	Bouteilles et flacons polyoléfines *	0,69
Emballages papiers *	1,93	Autres emballages (pots de yaourt, blister) *	2,19
Papiers graphiques *	5,18	Autres plastiques (objets en plastique)	1,38
Autres papiers *	0,26	**Combustibles non classés (boîte de fromage)**	**7,50**
Cartons	**3,02**	**Métaux**	**2,64**
Cartonnettes *	2,64	Canettes acier *	0,00
Cartons bruns *	0,38	Autres emballages métaux ferreux *	1,05
Composites	**1,81**	Canettes aluminium *	0,26
Briques alimentaires *	0,27	Autres emballages aluminium	0,59
Emballages composites en papier/carton *	0,59	Autres métaux (boulons, écrous, pièces automobiles, outils, ustensiles)	0,74
Emballages composites en plastique *	0,95	**Verre**	**2,82**
Autres composites (PAM, montres, rasoirs…)	0,00	Emballages en verre *	2,70
Textiles (vêtements, chiffons)	**3,53**	Autres verres (verres de cuisine, ampoules)	0,12
Textiles sanitaires	**28,50**	**Incombustibles non classés (gravats, litière)**	**2,84**
Fraction hygiénique (lingettes, couches)	17,32	**Déchets spéciaux ***	**1,73**
Textiles sanitaires papiers (essuie tout, ...) *	11,18	**Fines (< 8mm)**	**3,89**
*** Part des déchets valorisables : 59 %**			

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

LE PARC DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

124 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire soit 1 point pour 270 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

A la suite du passage en porte-à-porte des emballages, les colonnes à emballages ont été enlevées des points recyclage. N'ont été laissées que les colonnes à emballages en déchetteries, celles des PAV semi-enterrées et celles collectées à la demande chez certains prestataires (prestation payante).

	Nbre de col. emballages	Nbre de col. verre	Nbre de col. papier	TOTAL
Chez les professionnels	5	13	1	**19**
En libre accès	22	188	130	**340**

EXPLOITATION DES PAV

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre	Gachon Mineris	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Citéo
Emballages	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente des emballages + soutien Citéo
Papier	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente du papier + soutien Citéo

Gachon / Minéris		
Emballages	**Verre**	**Papier**
Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2027. Date d'échéance maximum : 03/03/2027 1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 3 encadrants 1 assistante d'exploitation 150 km parcourus en moy. / tournée 1 tournée / semaine 7 499 km parcourus 2 811 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 37 l /100 km	Marché de 14 mois. Début au 02/01/2022. Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2027. Date d'échéance maximum : 03/03/2027 1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 3 encadrants 1 assistante d'exploitation 161 km parcourus en moy. / tournée 3 tournées / semaine 32 758 km parcourus 12 281 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 37 l /100 km	Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2027. Date d'échéance maximum : 03/03/2027. 1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 3 encadrants 1 assistante d'exploitation 199 km parcourus en moy. / tournée 2 tournées / semaine 16 300 km parcourus 6 111 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 37 l /100 km

Les débords de l'été

L'été est toujours une période délicate pour la collecte des PAV qui est tributaire de nombreux facteurs difficiles à prévoir à l'avance : météo, période de canicule, fréquentation touristique…
Pourtant, les fréquences de collecte sont densifiées chaque été.
En 2025, 21 débords de colonnes à papier et 30 débords de colonnes à verre ont été signalés.

Changement de colonne

Certaines colonnes de tri sont anciennes (plus de 20 ans). A force d'être manipulées, certaines en viennent à casser. En 2025, 11 colonnes hors service ont été changées. La Communauté de communes possédant un stock important de colonnes à emballages (du fait de l'arrêt de l'apport volontaire des emballages), celles-ci sont transformées en colonne à verre (changement des plastrons). L'enlèvement de ces colonnes a couté 1 451 € en 2025.

Nettoyage des colonnes

Une campagne de nettoyage des colonnes a été effectuée en juin 2025.
205 colonnes ont été lavées (21 emballages et 184 verre) pour un montant de : 10 252 € TTC.

EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE

LES QUANTITES TRAITEES

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Verre	Tonnage	1 756	1 879	1 913	1 876	1 835	1 823	1 780	
Papier		824	581	496	453	392	295	408	
Plastique		353	436	507	446	496	470	559	**Total emballages** 1 326
Métal		143	132	159	181	131	141	116	
Brique et cartonnette		397	470	526	681	729	754	651	

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Verre	Kg/hab.	50.06	54.33	55.88	55.28	54.33	54.19	53.18	
Papier		23.49	16.79	14.49	13.34	11.60	8.76	12.19	
Plastique		10.06	12.60	14.81	13.13	14.68	13.97	16.72	**Total emballages** 39.63
Métal		4.07	3.82	4.64	5.34	3.87	4.19	3.46	
Brique et cartonnette		11.31	13.58	15.36	20.05	21.58	22.40	19.45	
Total matière (tonnes)		**3 493**	**3 498**	**3 601**	**3 637**	**3 583**	**3 483**	**3 514**	
Total matière (Kg/hab.)		**99**	**101**	**105**	**107**	**106**	**104**	**105**	

Le « gros de magasin »

La COVED fait bénéficier chaque année les collectivités clientes de son centre de tri, d'un apport en « gros de magasin » (emballages carton). En 2025, 45.5 tonnes de « gros de magasin » ont été attribuées à la CCPF, soutenu par Citéo ainsi :

- 47 % en soutien papier à 98 € la tonne soit 14.50 tonnes pour un montant de reprise de 1 421 €
- 53 % en soutien emballages soit 31 tonnes à 107 € la tonne pour un montant de reprise de 3 317 €.

LES PERFORMANCES

Ratio en kg/hab./an

	Moyenne nationale (AV et PAP) 2023	Région BFC 2022	Yonne 2022	CC Puisaye Forterre 2025
Emballages	27	36	32	40
dont plastique	7	9.5	9	17
Verre	33	39	37	53
Papier	12	15	11	12
TOTAL	**72**	**90**	**80**	**105**

En région Bourgogne Franche Comté, les habitants sont particulièrement performants en matière de tri et de recyclage avec 25 % de plus que la moyenne nationale.

La région se situe en 3ème position au classement régional après la Bretagne (107 kg/an/hab.) et les Pays de la Loire (92 kg/an/hab.).

La Communauté de communes réalise des performances supérieures à ses voisins icaunais et à la moyenne de la région BFC avec une performance supérieure de + 46 % par rapport à la moyenne nationale.

La baisse nationale des tonnages papiers collectés constatée depuis quelques années se confirme, notamment sur notre territoire.

LES CARACTERISATIONS

Les caractérisations et les refus au centre de tri

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés dans les sacs jaunes et les points d'apport volontaire. Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de la COVED à Ormoy, en présence d'un agent du service déchets.

En 2025, 14 caractérisations pour les emballages et 12 pour les papiers ont été réalisées. A chaque caractérisation, le centre de tri donne ainsi le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présent dans les gisements.

Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, d'erreurs de tri sur le plastique et de la présence d'ordures ménagères.

Le taux de refus sur les emballages est de 23 %. Bien qu'important, il reste inférieur à la moyenne nationale avoisinant les 35 % à dispositif de collecte similaire.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de refus emballages %	32	28	32	27	31	29	23
Taux de refus papier %	2	2	4	3	3	5	4

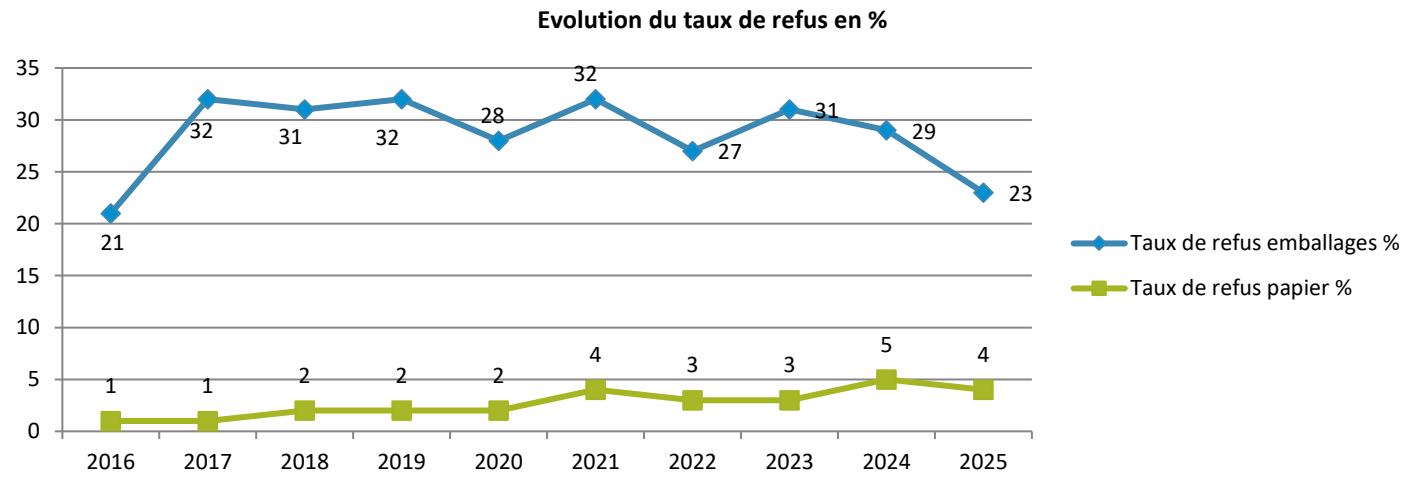

La moyenne nationale en termes de refus sur le flux des emballages est de 12 kg/an et par habitant.
Le territoire est légèrement en dessous avec une moyenne de 11,44 kg par an et par habitant.

LA VALORISATION DES RECYCLABLES

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés.
La Communauté de communes a confié le tri de son flux emballages et papiers à la société COVED dans le cadre d'un marché de prestations de service. Située à Ormoy, elle trie les emballages et les papiers mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle maximum de 40 000 tonnes.

En 2025, le centre de tri a accueilli 35 039 tonnes d'emballages des collectivités.

L'apport au centre de tri de la CCPF est de 1 856 tonnes d'emballages et 496 tonnes de papiers avant tri soit 2 352 tonnes. Ce chiffre est en baisse de 3.73 % pour les emballages et de 4.62 % pour le papier par rapport à 2024.

Parmi les emballages et les papiers collectés dans les points recyclage, sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri. Ces refus de tri sont transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) à Beaune : ils sont préparés de façon à permettre une valorisation énergétique performante en chaleur et/ou en électricité, en substitution d'énergie fossile.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge de la Communauté de communes. Le transport des produits depuis le centre de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements.
Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage Solover située à Champforgeuil (71).
Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

Matériaux	Repreneurs
L'aluminium	CAIRN Recyclage
Les briques alimentaires	PAPREC
Les emballages en plastique et cartonnettes	EPR
L'acier	Arcelor Mittal
Les journaux – magazines	SUEZ
Le verre	Vérallia

LES DECHETTERIES

Nombre de déchetteries : 9
Exploitation haut de quai (gardiennage) : CCPF
Enlèvement des bennes : Yonne Recyclage / CCPF
Accueil des déchets dangereux des ménages : oui
Accès des professionnels : oui
Carte magnétique : oui

Une déchetterie pour 4 235 habitants *(moyenne nationale : 1 pour 14 000 hab. et 1 pour 10 000 hab. en rural)*.

POPULATION DESSERVIE

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population desservie
Communauté de communes de Puisaye-Forterre	33 562
Entrains sur Nohain	738
La Ferté Loupière	547
Lindry	1 334
Le Val d'Ocre	559
Merry la Vallée	361
Saint Maurice le Vieil	372
Saint Maurice Thizouaille	255
Sommecaise	387
TOTAL	**38 115**

Des conventions ont été signées afin d'accueillir les communes limitrophes : Entrains sur Nohain, La Ferté Loupière, Lindry, Le Val d'Ocre, Merry la Vallée, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille et Sommecaise. En contrepartie, elles reversent une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants.

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre a également conventionné avec :

- la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne afin que les habitants d'Andryes aient accès à la déchetterie de Coulanges / Yonne.
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Coulangeron aient accès à la déchetterie de Gy l'Evêque.

La mise en réseau des déchetteries

Depuis 2014, le territoire est équipé de cartes ce qui permet aux habitants de se rendre sur la déchetterie de leur choix. En 2025, 1 298 cartes ont été envoyées aux domiciles des usagers n'en n'ayant pas encore fait la demande. 270 cartes ont été perdues par les habitants et renouvelées. Cette prestation est facturée 10 euros.

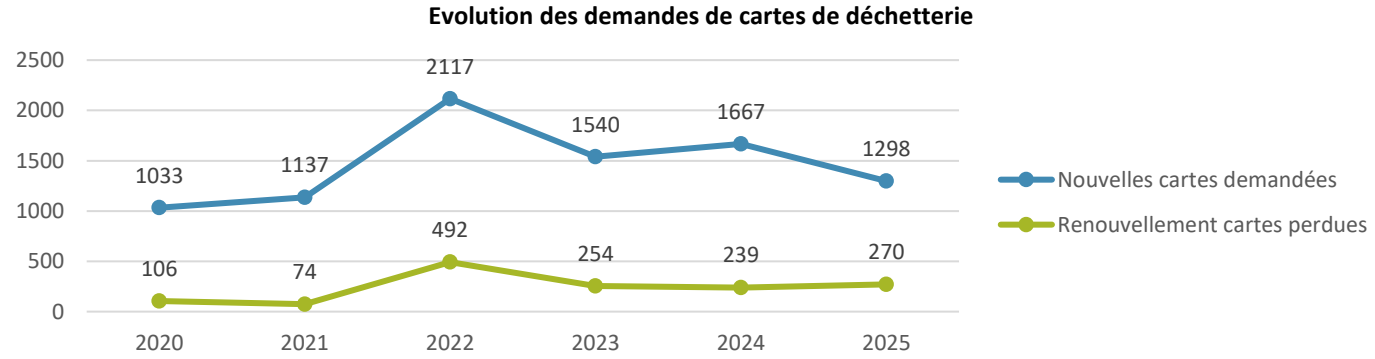

La fréquentation

La fréquentation est très variable en fonction de la saison (été - hiver), de la présence des résidents secondaires ou encore de la météo (froid et pluie, canicule ou température clémente).
En moyenne, 1 862 kg de déchets sont réceptionnés par heure d'ouverture.

LES TRAVAUX

Des travaux ont été réalisés sur la déchetterie de Pourrain afin de permettre l'agrandissement des quais et l'installation d'une barrière d'accès, pour un montant total de 194 152 €.
Désormais, les usagers doivent présenter leur carte de déchetterie à la borne d'entrée afin de déclencher l'ouverture de la barrière.

Agrandissement de la déchetterie

Barrière d'accès de la déchetterie

LE CLIMAT

En raison des fortes chaleurs de l'été 2025, des aménagements d'horaires ont été effectués sur les déchetteries à 5 reprises aux mois de juin, juillet et août. Elles ont été ouvertes uniquement le matin de 8h à 12h.

LES TONNAGES DE L'ENSEMBLE DES DECHETTERIES

Type de déchets	Tonnage	Type de déchets	Tonnage
Encombrants	2 581.44	**DDS**	174.14
Bois *	1 375.43	**Batteries**	15.54
Cartons *	512.14	**Piles**	4.63
Ferraille	789.49	**Lampes - Néons**	3.10
Déchets verts	2 393.65	**Huile de vidange**	27.54
Gravats	2 736.64	**Textiles**	95.10
DEEE *	545.67	**Pneus**	68.31
Mobilier	953.76	**Capsules Nespresso**	6
Placoplatre	272.08	**Cartouches d'imprimante**	0.84
Cuivre	6.52	**Huile de friture**	3.75
Jouets	13.11	**Cartouche Brita**	0.05
Total : 12 578.93 tonnes			

**Record battu, toutes les années confondues.*

Au total, 5 050 rotations de bennes et enlèvements de matériaux ont été réalisés sur les déchetteries.
Les tonnages collectés enregistrent une baisse de 193,4 tonnes, principalement liée à la diminution du poids des déchets verts. Les conditions estivales particulièrement sèches ont limité leur teneur en eau, entraînant une baisse de près de 250 tonnes.

Les DEEE poursuivent leur progression avec une hausse de 10,27 tonnes (+ 2 % par rapport au record atteint en 2024), soit un peu plus de 14 kg par habitant. Selon Ecologic, chaque habitant vivant en appartement détiendrait en moyenne 73 kg de DEEE, contre 118 kg pour un habitant en pavillon. Les cartons atteignent un niveau record de 512,14 tonnes, en progression de 19 % depuis 2019. Le bois collecté s'élève à 1 375,43 tonnes, soit une augmentation de 5,65 % par rapport à 2024.

Tonnage de l'ensemble des déchetteries

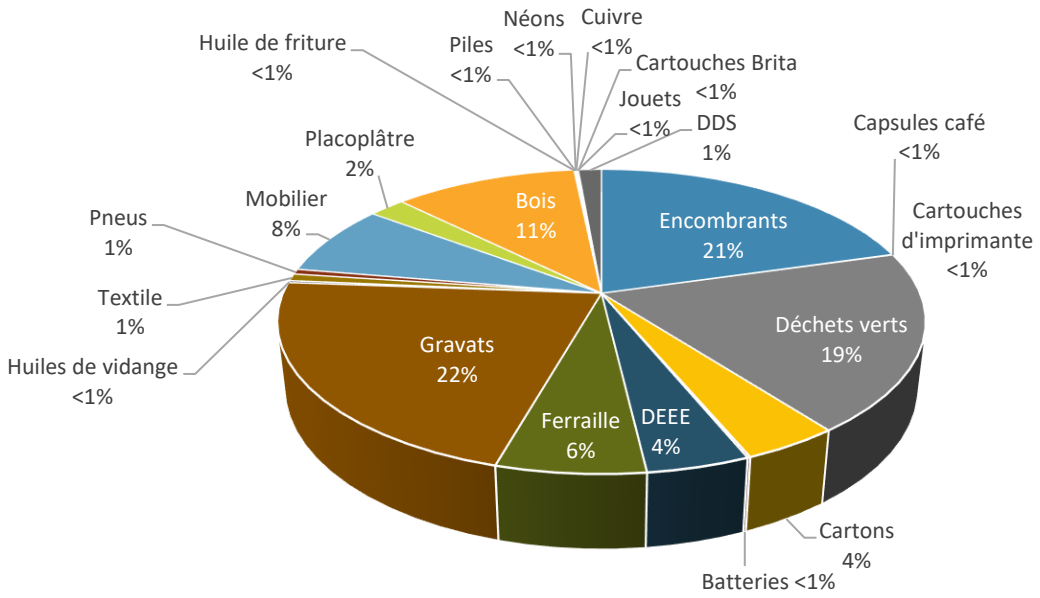

LA PART DE VALORISATION EN DECHETTERIES

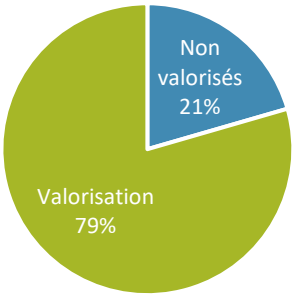

EN CHIFFRES…

3 121 tonnes de déchets (25 % du gisement) rapportent directement une recette à la Communauté de communes (mobilier, DEEE, cartons, ferraille, batterie, métaux précieux…) soit une hausse de 296 tonnes par rapport à 2024.

1 805 tonnes sont collectées et traitées par des éco-organismes.

79 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

LES FILIERES

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire
Déchets verts	CCPF en régie et Yonne Recyclage
Gravats	CCPF en régie et Yonne Recyclage
Encombrants	CCPF en régie et Yonne Recyclage
Bois	Yonne Recyclage
Métaux	Yonne Recyclage
Lampes usagées	Ecosystem
DEEE	Ecologic
Pneus	ALIAPUR
Piles	COREPILE

Matière	Prestataire
Cartouches	Printerre
Capsules Nespresso	Nespresso / COVED
Cartons	Yonne Recyclage
Déchets ménagers spéciaux	Récydis puis EDIB à partir de mai
Huiles de friture	Coll'Ect 89
Huiles de vidanges	Sevia/Cyclevia
Batteries	Yonne Recyclage
Vêtements	ReFashion
Mobilier	Yonne Recyclage

Accidents

Le 22 août 2025, le camion de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre s'est renversé en transportant une benne d'encombrants. Le chauffeur est depuis en arrêt (accident du travail). Le camion ayant subi d'importants dégâts, n'a été ni réparé ni remplacé. Les bennes collectées ainsi sont dorénavant collectées par Yonne Recyclage.

Focus sur la collecte des textiles

Au total, 178 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire, en déchetterie et via les points d'apport volontaire, soit environ 5 kg par habitant.

Parmi ces volumes, 83 tonnes ont été récupérées dans les 24 colonnes d'apport volontaire du territoire et 95 tonnes en déchetterie. Par ailleurs, des associations caritatives et des recycleries participent également à la collecte des textiles sur le territoire.

La filière textile a connu une année particulièrement difficile, marquée par une crise ayant conduit à l'interruption de la collecte durant plusieurs semaines à l'été 2025.

Cette situation faisait suite à la volonté de l'éco-organisme de renégocier ses conditions tarifaires avec l'État. La filière est restée fortement perturbée jusqu'à la fin de l'année 2025, notamment en raison des difficultés rencontrées dans les débouchés et le recyclage des textiles.

À la suite de l'incendie du centre de tri de la Nièvre, la collecte des textiles dans ce département est interrompue depuis septembre 2025.

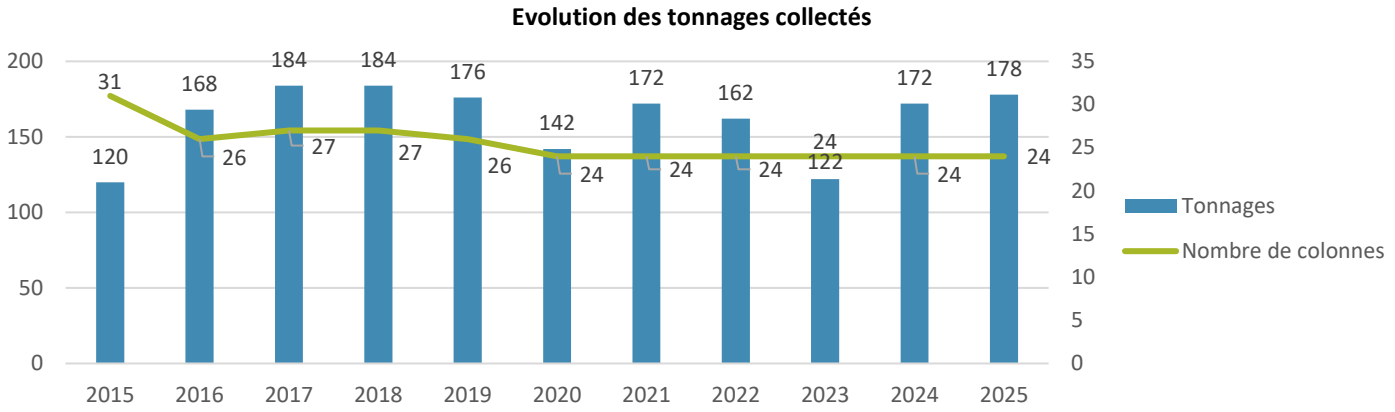

EFFRACTIONS ET RECUPERATION DES MATERIAUX

Bilan des effractions constatées	2022	2023	2024	2025
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	22	18	10	30
Dépôts sauvages devant les déchetteries	21	15	15	18
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	4	1	2	2
Départ de feu dans les bennes	1	0	1	0

De nombreuses mesures ont été mises en œuvre ces dernières années afin de lutter contre les incivilités et les effractions : installation de caméras, enlèvements réguliers des matériaux de valeur, signalements systématiques auprès de la gendarmerie, etc. Malgré ces actions, les actes de vandalisme demeurent fréquents.

Malgré ces vols, la CCPF a collecté 16 tonnes de batteries.

La déchetterie de Champcevrais a été cambriolée à cinq reprises par les mêmes individus, qui ont ensuite été interpellés par les forces de l'ordre. Les auteurs ont détérioré les serrures des portails ainsi que la porte du local du site.
D'autres plaintes ont également été déposées à la suite de vols survenus à Saint Amand en Puisaye et Charny (avec dégâts matériels) mais également à Etais la Sauvin, Molesmes, Pourrain, Toucy et St Sauveur en Puisaye.

LES CARACTERISATIONS

La CCPF a effectué en juillet une caractérisation sur une benne d'encombrants de la déchetterie de Champcevrais.

Catégories	%	Catégories	%	Catégories	%
Déchets putrescibles	0.3	Literie	0	Plastiques	17
Papiers	3	Huisseries	6	Déchets ménagers spéciaux	0.3
Cartons	1	DEEE	1	Eléments fins (< à 100 mm)	11
Meubles	4	Textiles	9	Métaux	1
Verre	1	Combustibles non classés	37	Incombustibles non classés	5
Part des indésirables ou valorisables : 34 %					

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND)

17.09.1987 ..... Création du site
1 ha / 8,29 ha ..... Surface exploitable / Surface totale
2 000 m² ..... Surface moyenne d'une alvéole
17 à 21 m ..... Epaisseur d'une alvéole
2 à 3 ans..... ..... Temps de remplissage d'une alvéole
15 000 tonnes ..... Tonnage de déchets autorisés / an

- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation jusqu'en juillet 2029.
- 73 bennes de déchets / semaine : 34 camions OM/biodéchets, 34 camions pour les déchetteries, 3 camions de refus, 1 camion de refus de compost et 1 camion d'apport volontaire (emballages).
- 10 camions / semaine en expédition : 5 camions d'emballages, 3 camions de compost et 2 camions de broyats.

Exploitation du site

Le plan topographique réalisé par la société GEOMEXPERT en novembre 2025 représente l'ensemble du site de Ronchères, en exploitation et en post-exploitation.

Autorisé à stocker jusqu'à 15 000 tonnes de déchets par an, le site a accueilli et traité 7 996 tonnes de déchets ultimes soumis à la TGAP en 2025. La zone d'exploitation s'est maintenue sur l'alvéole 4 tout au long de l'année.

Les travaux sur le site

De nombreux aménagements ont été réalisés sur le site afin d'améliorer les conditions d'exploitation et de renforcer la sécurité des usagers.

Réalisation d'une plateforme en enrobé devant l'unité de traitement des lixiviats

Au mois d'août 2025, la société Colas a réalisé une plateforme en enrobé devant l'unité de traitement des lixiviats. Cet aménagement permet d'assurer une meilleure circulation des véhicules et s'intègre à la voirie existante, garantissant ainsi une continuité des infrastructures de circulation sur le site.

Réfection de la voirie d'accès au site

La voie d'accès au site a fait l'objet d'une réfection complète. Les revêtements existants, mis en œuvre en 2001, présentaient des signes de vieillissement nécessitant son renouvellement.

Dans le cadre de ces travaux, la chaussée a également été élargie de 60 cm afin de faciliter et de sécuriser le croisement des poids lourds. Une aire de stationnement a par ailleurs été créée pour améliorer les conditions d'accueil et de circulation sur le site.

Aménagements complémentaires

Les travaux ont également porté sur :

- la mise en place d'enrobés devant le bâtiment administratif ;
- la réfection de la voirie d'accès ;

Les tarifs

Evolution du montant de la TGAP de 2019 à 2025

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est une taxe gouvernementale visant à encourager la réduction, le tri et le recyclage des déchets en taxant les producteurs d'activités dites « polluantes ». En tant qu'exploitant d'un centre de stockage, la Communauté de communes est soumise à cette taxe.

En 2025, la TGAP applicable aux déchets non dangereux enfouis atteint 65 € par tonne, soit une hausse de 6 € par rapport à 2024. Cette augmentation progressive se poursuivra jusqu'en 2030.

Les prestations d'enfouissement sont facturées sur la base de 57 € net par tonne, auxquels s'ajoute la TGAP.

En 2025, 7 996 tonnes de déchets ont été admises sur le site (refus de tri, refus de compostage, autres collectivités, etc.).

Evolution programmée par l'Etat de la TGAP en €/tonne

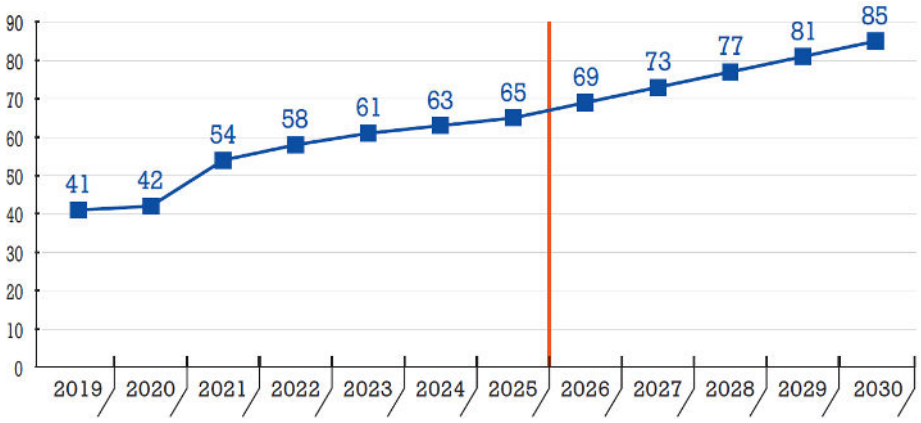

Contrôle réglementaire et suivi du site

La DREAL a réalisé une inspection du site en mars 2025.
À l'issue de cette visite, plusieurs observations ainsi qu'une non-conformité ont été relevées :

- Observation : mettre en place un repère permettant d'identifier le niveau minimal d'eau requis dans le bassin de collecte des eaux de ruissellement en cas d'incendie ;
- Observation : établir un tableau de suivi et de maintenance de l'installation de traitement des lixiviats (CMV) ;
- Observation : faire compléter le rapport IED (directive européenne relative aux émissions industrielles) par un bureau d'études spécialisé ;
- Observation : réaliser une étude hydrogéologique en vue de l'implantation d'un nouveau piézomètre ;
- Non-conformité : réaliser une étude des retombées atmosphériques de poussières aux abords du site.

La DREAL n'a constaté aucun manquement majeur dans les conditions d'exploitation du site.

Gestion des nuisances olfactives

Au cours de l'année 2025, 5 plaintes relatives aux odeurs ont été enregistrées : une en janvier et quatre au mois d'août.

La plainte enregistrée en janvier est intervenue lors d'un épisode de grand froid, avec une température de -7 °C. Ces conditions météorologiques ont entraîné le gel de certaines parties du réseau de captage du biogaz, limitant temporairement l'efficacité de la collecte des gaz.

Les quatre plaintes enregistrées au mois d'août sont quant à elles liées à une panne de la chaudière de valorisation du biogaz.

Afin de limiter les nuisances olfactives potentielles, plusieurs mesures d'exploitation sont mises en œuvre :
- maintien d'une zone d'exploitation ouverte de superficie limitée ;
- recouvrement des déchets par des matériaux inertes ou des refus de compostage en fin de semaine ;
- renforcement du recouvrement lors des périodes de fortes chaleurs.

Le réseau NEZ

Le suivi des de l'impact olfactif s'appuie sur le réseau NEZ, qui utilise une application Android développée en partenariat avec la société JOOCAP. Déployée en mai 2021, cette application repose sur la géolocalisation et la transmission en temps réel des informations. Elle permet une remontée plus rapide et plus précise des observations tout en proposant un outil adapté aux riverains.

Les signalements recueillis constituent un outil d'aide à l'exploitation en permettant d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire l'impact olfactif du site.

En 2025, le réseau NEZ a enregistré 10 remontées d'informations provenant de 7 utilisateurs référencés dans l'application. Les signalements ont été localisés dans différents secteurs autour du site, aussi bien sur les chemins et espaces boisés qu'à proximité des habitations.

Les ressentis olfactifs sont classés selon trois niveaux :

- odeur perceptible ;
- odeur gênante ;
- odeur écœurante.

Répartition des ressentis 2025

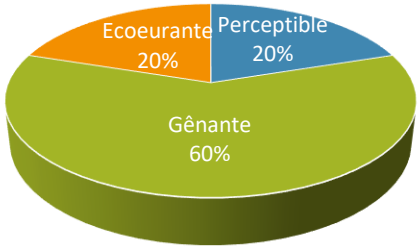

Comme les années précédentes, la majorité des signalements concerne des odeurs qualifiées de « gênantes ». En 2025, cette catégorie représente 60 % des remontées enregistrées.

Par rapport à 2024, la part des signalements qualifiés de « perceptibles » a diminué de 15 %.
Les odeurs qualifiées « d'écœurantes » ont également enregistré une baisse, plus modérée, de l'ordre de 7 %.

Ces résultats traduisent une amélioration globale de la perception olfactive du site par les riverains et contribuent au suivi de l'efficacité des mesures de réduction des nuisances mises en œuvre.

Gestion du biogaz

Le biogaz est produit naturellement par la dégradation des matières organiques en absence d'oxygène. Ce phénomène, appelé méthanisation, se produit spontanément dans les installations de stockage de déchets contenant une fraction organique (restes alimentaires, déchets verts, papiers souillés, etc.). Le biogaz est principalement composé de méthane (CH_4) et de dioxyde de carbone (CO_2).

Le suivi du réseau de captage du biogaz est assuré en interne au minimum une fois par mois. Les mesures réalisées permettent d'adapter les réglages du réseau afin d'optimiser la collecte des gaz produits.
En 2025, un volume total de 143 577 m³ de biogaz a été traité et valorisé par l'Unité de Traitement des Lixiviats (UTL).

Qualité du biogaz

Le réseau de captage fait l'objet d'un suivi régulier. Les opérations de maintenance, de contrôle et de réglage sont réalisées en interne afin de garantir son bon fonctionnement.

Une analyse des émissions en sortie de module de traitement a été réalisée par la société EUROPOLL sur l'UTL.
Les résultats obtenus sont conformes aux exigences réglementaires. Les concentrations en ammoniac sont notamment revenues à un niveau normal en 2025 (0,011 mg/Nm³), après les valeurs plus élevées observées lors de la campagne de mesures de 2024.

Gestion des eaux

Eaux de ruissellement

Le site est entouré d'un réseau de fossés internes permettant de collecter les eaux de pluie provenant des zones en post-exploitation et des voiries. Ces eaux sont dirigées vers le bassin de stockage des eaux pluviales.

Aucun rejet de ces eaux n'a été réalisé vers le milieu naturel au cours de l'année. Elles sont intégralement réutilisées au sein du site, notamment pour l'alimentation du procédé de compostage, l'arrosage des espaces végétalisés et le nettoyage des voiries.

Qualité des eaux de ruissellement
Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2006 et de l'arrêté ministériel du 15 février 2016, quatre campagnes d'analyses ont été réalisées par le laboratoire EUROFINS sur le bassin d'eaux de ruissellement.

Les prélèvements ont été effectués les 21 mars, 2 juin, 26 septembre et 20 novembre 2025. Les analyses sont globalement conformes et ne mettent en évidence aucun dysfonctionnement particulier.

Quelques dépassements ponctuels et de faible ampleur ont toutefois été observés :

- pH : 8,8 en juin pour une valeur de référence de 8,5 ;
- carbone organique total (COT) : 72,7 mg/L en novembre pour une valeur de référence de 70 mg/L ;
- azote global : 30,1 mg/L en mars pour une valeur de référence de 30 mg/L.

Le dépassement observé sur le pH en juin est vraisemblablement lié à une activité photosynthétique importante dans le bassin.

Les températures élevées et l'ensoleillement soutenu favorisent le développement des algues et la consommation de dioxyde de carbone, ce qui peut entraîner une augmentation temporaire du pH. Aucun élément ne permet de relier cette variation aux activités du site.

Le léger dépassement du COT observé en novembre peut s'expliquer par des apports naturels de matières organiques liés aux épisodes pluvieux, au ruissellement ou à la remise en suspension de dépôts présents dans le bassin.
Concernant l'azote global, la légère augmentation constatée en mars peut être attribuée à des phénomènes similaires de ruissellement ou de remise en suspension de matières azotées.
Les analyses réalisées lors des campagnes suivantes ont confirmé un retour à des valeurs conformes pour l'ensemble de ces paramètres.

Eaux souterraines
Les piézomètres sont des ouvrages permettant le suivi du niveau et de la qualité des eaux souterraines. Ils servent à mesurer le niveau de la nappe et à réaliser des prélèvements destinés aux analyses physico-chimiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral, le réseau de surveillance est composé de cinq points de contrôle.
Après la remontée significative du niveau des nappes observée en 2024 sous l'effet d'une pluviométrie exceptionnelle, les niveaux d'eau ont diminué en 2025 en raison de conditions météorologiques plus sèches.

Qualité des eaux souterraines
Conformément aux prescriptions préfectorales, deux campagnes semestrielles d'analyses ont été réalisées par le laboratoire EUROFINS. Sur le piézomètre PzB, des augmentations ont été observées sur certains métaux (arsenic, fer et zinc). Malgré cette évolution, la conductivité de l'eau est restée faible et stable, ce qui ne traduit pas la présence de lixiviats dans la nappe.

Par ailleurs, une quantité importante de matières en suspension a été observée lors du prélèvement. Cette situation pourrait être liée aux conditions d'ouverture du piézomètre et à une remise en suspension de particules présentes dans l'ouvrage, expliquant également l'augmentation ponctuelle des concentrations métalliques mesurées.

Aucune anomalie comparable n'a été constatée sur les analyses réalisées sur le piézomètre situé en aval hydraulique du site.

Une augmentation des composés organohalogénés adsorbables (AOX) a également été relevée lors de la campagne de mars sur le piézomètre amont PzC. Une hausse de ce paramètre a également été observée sur le piézomètre aval PzD.

Les AOX regroupent diverses substances organiques contenant des halogènes (chlore, brome ou iode), présentes dans certains produits phytosanitaires, désinfectants ou produits industriels. Leur présence en amont du site montre que ces composés peuvent

provenir de sources extérieures à l'installation. Ils sont notamment susceptibles d'être retrouvés dans certaines boues d'épuration utilisées en agriculture ou dans des produits fongicides.

Les résultats obtenus ne mettent pas en évidence d'impact significatif du site sur la qualité des eaux souterraines.

Production de lixiviats
Sous l'action combinée des précipitations et de la dégradation biologique des déchets, une fraction liquide appelée lixiviat est produite au sein des casiers de stockage.

Ces lixiviats, riches en matières organiques et en éléments traces, sont collectés puis dirigés vers les installations de traitement afin d'éviter tout rejet dans le milieu naturel.

Le captage est assuré par des pompes de relevage automatiques en acier inoxydable installées dans les différents puits de collecte. Chaque pompe est raccordée au réseau acheminant les effluents vers le bassin de stockage des lixiviats.

La mesure des niveaux de lixiviats est réalisée mensuellement conformément aux prescriptions réglementaires. La maintenance et le contrôle des équipements de pompage sont assurés par la société TECHPOMPE, tandis qu'un contrôle visuel régulier du réseau est effectué par les agents du site.

Qualité des lixiviats
Les lixiviats font l'objet d'un suivi analytique trimestriel conformément aux prescriptions réglementaires applicables au site.

Gestion de l'impact visuel

Afin de limiter l'impact paysager de l'installation et de réduire les envols de déchets, la mise en place de merlons constitués de matériaux inertes a été poursuivie tout au long de l'année le long des zones d'exploitation.

Les déchets sont systématiquement recouverts en fin de semaine par des refus de compostage ou des matériaux inertes. Un recouvrement complémentaire est également réalisé en cours de semaine lorsque les conditions d'exploitation le nécessitent.

Par ailleurs, la surface de la zone de travail ouverte a été continuellement adaptée afin de maintenir une emprise aussi réduite que possible. En 2025, celle-ci a varié entre 1 200 m² et 2 000 m² selon les besoins d'exploitation.

Convention avec un exploitant agricole

Une convention a été conclue avec un exploitant agricole pour l'entretien et l'exploitation de 1,87 hectare non utilisé autour de la future zone de stockage des terres excavées pour un montant de 200.16 €.

L'INSTALLATION DE DECHETS INERTES DE LAIN

La Communauté de communes possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement. Son exploitation est autorisée jusqu'en 2038 à hauteur de 130 000 m^3 de matériaux inertes. Cette installation a reçu en 2025, les gravats des déchetteries d'Etais la Sauvin et Molesmes (548 tonnes).

LE CENTRE DE COMPOSTAGE

30 m^3 /heure ..... Capacité du broyeur
80 m ..... Longueur du tunnel de fermentation
9 m ..... Largeur du tunnel de fermentation
> 55° C ..... Température du compost en fermentation
> 60 ° C ..... Température du compost en post fermentation (phase d'hygiénisation)

Achat, remplacement, pannes et entretien

- Achat d'une nouvelle chargeuse pour un montant de 172 046 € TTC
- Remplacement du tapis du broyeur probablement abîmé par des objets tranchants. Montant de 5 794 euros TTC.
- Remplacement du tapis du crible (3 023 € TTC), changement du moteur d'un des rideaux métalliques du centre de compostage (3 199 € TTC).
- Remplacement de la benne transportant les refus du centre de compostage. Montant de 13 200 € TTC.
- L'enrobé de l'aire de dépôt des déchets verts et du broyat a été refait sur environ 100 m^2. Montant de 5 556 € TTC.
- Réhabilitation de l'émotteur. Montant de 10 391 € TTC.

- Problèmes électriques sur le fermenteur en discontinu pendant 1 mois et demi. Coût de la réparation : 2 940 euros TTC.
- Entretien dû à l'usure du matériel : deux réducteurs (12 188 euros TTC), des pâles ont été ressoudées ou remplacées (1 216 euros TTC, changement de flasques d'engrenage (1 729 euros TTC).

Analyse et contrôle

La société SADEF réalise l'analyse des lots de compost produits. Elle est certifiée COFRAC et contrôle que tous les lots soient conformes à la norme NFU 44-051 et au label ASQA.
En 2025, 14 lots de compost, tous conformes, ont été analysés avant distribution.

La valorisation des biodéchets et des déchets verts

Tonnages réceptionnés au centre de compostage en 2025

	Tonnages
Biodéchets des foyers	2 767
Déchets verts des déchetteries	2 380
TOTAL	**5 147**

La redistribution du compost

Le compost produit est redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes. Il est également commercialisé auprès d'agriculteurs au tarif de 15 € la tonne.

921 tonnes de compost ont été produites en 2025 dont 613 tonnes ont été distribuées aux particuliers.
En 2025, la Communauté de communes a vendu 308.5 tonnes de compost entraînant un gain financier de 4 628 €.

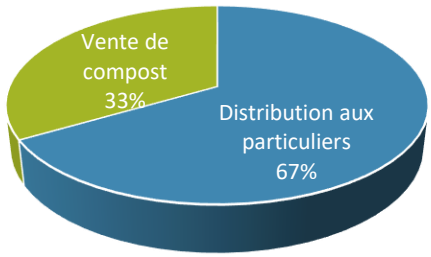

Apports de végétaux extérieurs à la collecte

Comme prévu par délibération, il est possible de recevoir des déchets verts extérieurs à la collecte sur le site de Ronchères.
En 2025, 30 tonnes ont été réceptionnées pour un gain de 738 €.

Les caractérisations des biodéchets

La CCPF a effectué deux caractérisations de 125 kg chacune des biodéchets : en juillet sur le secteur de St Fargeau et en octobre sur le secteur de Mézilles / Lalande et Levis.

	Moyenne 2025 %		Moyenne 2025 %
Déchets putrescibles	**91,67**	**Composites**	**0,03**
Déchets alimentaires	42,55	**Textiles**	**0**
Produits alim. non consommés avec emballage	0,03	**Textiles sanitaires fraction papiers souillés**	**2,23**
Produits alim. non consommés sans emballage	9,03	**Plastiques**	**0,27**
Tontes	1,94	Sacs poubelles	0,03
Branchages	36,09	Films polyoléfines	0,21
Fleurs fanées	1,27	Autres emballages plastiques	0,03
Sacs biodégradables en plastique	0,31	Autres plastiques	0,01
Sacs biodégradables en papier kraft	0,11	**Combustibles non classés**	**0,35**
Autres putrescibles (excréments…)	0,38	**Verre**	**0,01**
Papiers	**4,97**	**Métaux**	**0,03**
Papiers déchiquetés	2,47	Emballages métalliques	0,02
Publicités, papiers/journaux	2,50	Autres métaux	0,02
Cartons	**0,36**	**Incombustibles non classés**	**0,12**
Emballages cartons plats	0,05	**Déchets spéciaux**	**0,04**
Emballages cartons ondulés	0,31		
Part des refus : 1.2 %			

Les caractérisations confirment les analyses précédentes : les bacs à biodéchets sont utilisés pour les déchets verts (près de 40 %).
La qualité, grâce aux refus réalisés lors des collectes est excellente.

Broyats de végétaux

L'excédent de broyats de végétaux est proposé aux professionnels.
En 2025, 847 tonnes ont été broyées et vendues pour un gain de 8 475 €

COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION

Professionnels

3 professionnels rencontrés (aide à la mise en place du tri, création d'outils, formation, mise à disposition d'équipements…)

Animations

7 marchés d'été

511 personnes rencontrées

Visites du site

12 visites

286 visiteurs

Animations scolaires

10 animations

266 élèves rencontrés

Le numéro vert de la collecte

3 841 appels au n° vert

Soit 15 appels/jour

Soutien aux manifestations

Prêt de matériels pour 22 manifestations et réalisation d'outils de communication adaptés.

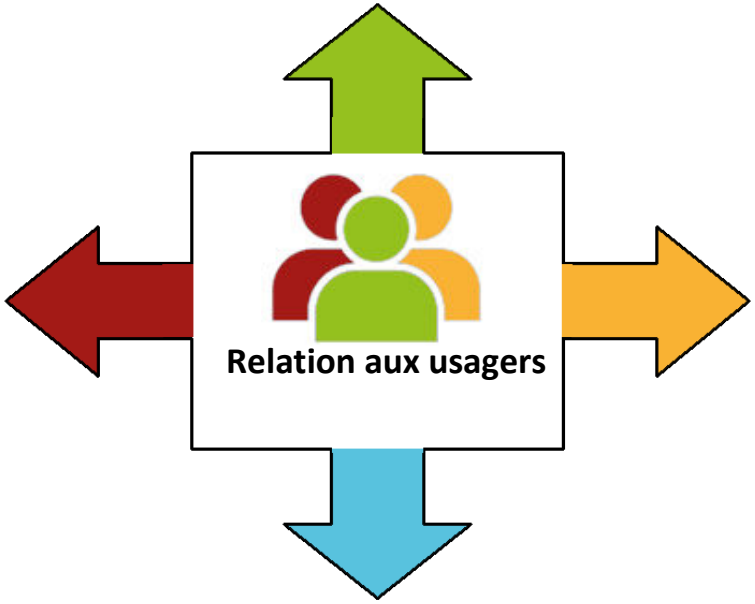

Relations presse

25 communiqués de presse

56 articles dans la presse quotidienne régionale

8 articles réalisés pour les bulletins municipaux

1 reportage avec Opus Radio

Distribution de sacs jaunes

49 912 rouleaux distribués aux mairies

239 livraisons en mairie

Rendez-vous en mairie

4 problèmes de collecte

2 RDV pour les contrats de redevance

1 formation secrétaires

Courriers / voie électronique

221 mails d'informations aux communes (retard de collecte, intempéries, stationnements gênants, travaux…)

157 réponses aux mails des usagers

67 réponses aux courriers des usagers

Communication grand public

2 lettres d'information avec la facture

57 publications facebook

Les animations scolaires

Chaque année, un courrier est adressé à toutes les écoles du territoire. Il est proposé plusieurs animations et / ou visites de site pour les élèves du cycle 3 (CE2 au CM2). Les visites sont gratuites et la Communauté de communes prend en charge le transport pour les visites.

En 2025, ont été réalisées :
10 interventions en classe : 266 élèves sensibilisés.
2 visites d'une déchetterie : 45 élèves sensibilisés.
8 visites du site de Ronchères : 205 élèves sensibilisés.

Au total, 266 élèves ont été sensibilisés au tri des déchets.

La journée portes ouvertes

Comme chaque année, le service déchets a organisé une journée portes ouvertes à destination du grand public. Animations sur le tri et le gaspillage alimentaire, atelier sur le compost, démonstration avec le camion de collecte et visite du site ont été organisés. Une trentaine de visiteurs se sont déplacés.

Prêt de bacs pour les manifestations

Les associations organisant des manifestations sur le territoire peuvent bénéficier du prêt de bacs. Les bacs et outils de communication sont prêtés gracieusement. Seule la collecte et le traitement sont facturés.
En 2025, 22 manifestations ont bénéficié du système, 254 bacs ont été prêtés.
Le montant total perçu par la collectivité est de 1 627 €.

Les marchés pendant la saison estivale

Le service déchets a animé à 7 reprises un stand pendant la période estivale sur les marchés de Charny Orée de Puisaye, Saint Fargeau et Toucy. 511 personnes ont été rencontrées.

Après-midi d'échange avec le collecteur

Une demi-journée a été consacrée pour l'équipe des agents environnement afin de découvrir l'utilisation des bennes à ordures ménagères en conditions réelles, à travers différentes situations d'exploitation rencontrées quotidiennement sur le terrain.

Cet échange autour des pratiques professionnelles a permis de mieux appréhender les contraintes et les difficultés auxquelles les équipes de collecte sont confrontées au quotidien.

Bourse d'échange des acteurs du tourisme

Rassembleur de nombreux professionnels du tourisme, ce rendez-vous annuel est l'opportunité d'échanger toutes les informations utiles, les nouveautés proposées dans les châteaux, musées, sites culturels, la programmation des spectacles, l'offre d'hébergements, de restauration, camping, etc.
Comme chaque année, le service déchets était présent afin d'informer les professionnels sur la redevance et le tri des déchets.
11 professionnels du tourisme ont été rencontrés en 2025.

Le numéro vert

Le numéro vert est en place depuis 2005. Ce service a pour objectif de renseigner les habitants sur les consignes de tri, les problèmes de collecte, d'équipements, les déchetteries…
Ce sont les agents environnement qui répondent à ce numéro.
Les habitants contactent également le service déchets par mails, courriers ou via les formulaires du site internet.

Les sujets abordés au n° vert

	N° vert	Courriers	Mails	Total
Refus	362	32	21	**415**
Consignes de tri - Calendriers	113			**113**
Demande d'équipements	488	3	29	**520**
Collecte	470	18	34	**522**
Points d'apport volontaire	21			**21**
Déchetterie	407	1		**408**
REOM	228			**228**
Compost	32		1	**33**
Sacs jaunes	57			**57**
Professionnels	326	4	1	**331**
Dotation bac OM	915	9	68	**992**
Livraisons de bacs	93			**93**
Bacs cassés	69		3	**72**
Commande de sacs à biodéchets	10			**10**
Divers	250			**250**
TOTAL	**3 841**	**67**	**157**	**4 065**

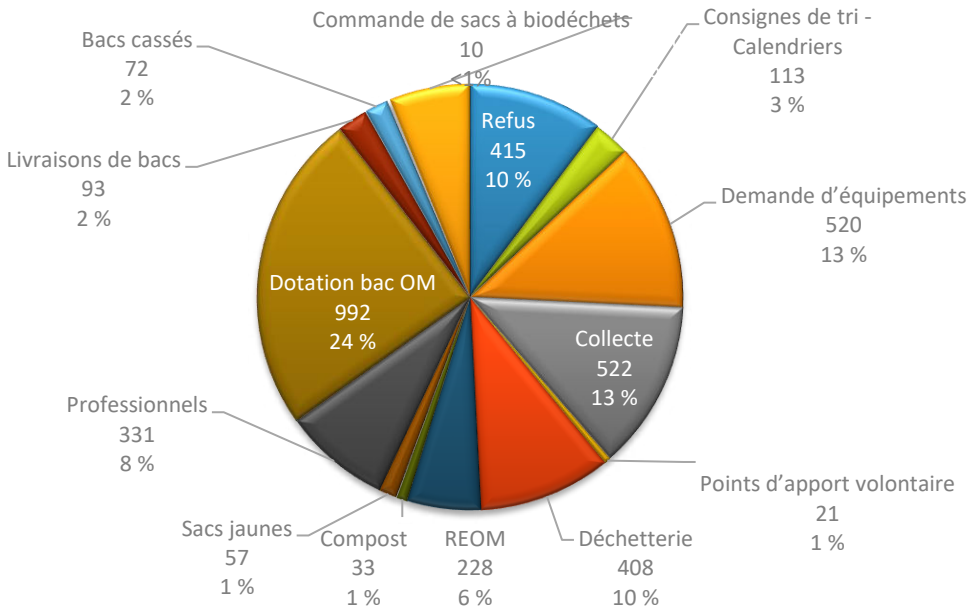

En 2025, 3 841 appels téléphoniques ont été traités soit une moyenne de 15 appels/jour.

Agressions et menaces de mort

L'accueil du public, qu'il soit assuré via le numéro vert ou en présentiel, constitue une mission essentielle et stratégique au sein de la collectivité. Cependant, l'exercice de ces missions se complexifie de plus en plus. Les agressions verbales, les incivilités et les menaces de violences physiques à l'encontre des agents connaissent une forte augmentation.
Ces situations peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé physique et psychologique des agents, entraînant des prises en charge lourdes tant pour les personnels concernés que pour la collectivité.

Face à cette situation, la CCPF et son Président ont fait le choix d'une politique de tolérance zéro à l'égard de ces comportements.

À la suite de plusieurs agressions subies par les agents, différentes actions ont été engagées en 2025 :

- 4 signalements ont été adressés au Procureur de la République ;
- 2 protections fonctionnelles ont été mises en place pour des agents avec dépôts de plainte. Dans ce dossier, le tribunal a condamné l'usager à 10 mois de prison avec sursis ainsi qu'au versement de dommages et intérêts.

Les équipes de collecte ont également été victimes d'agressions violentes : insultes verbales, comportements menaçants et attaque d'un camion de collecte par un usager qui s'y est accroché.

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM)

Les réclamations et le numéro vert

En 2025, le service a traité 1 072 courriers et 5 993 mails de réclamations, demandes de renseignements (annulation, remboursement…) ou d'envois de justificatifs. Environ 6 % sont des réclamations à proprement parler d'usagers contestants la redevance.
La redevance a généré 4 790 appels téléphoniques sur le site de Ronchères, soit 19 appels/jour.
En période de réclamation, la moyenne tourne autour de 50 appels/jour.

Les usagers appellent également au standard de la Communauté de communes à Saint Fargeau.
En 2025, ont été comptabilisés 1 788 appels (soit environ 7 appels par jour) et plus de 200 visites (demande de sacs jaunes ou question sur la redevance).

Evolution des réclamations 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de courriers	1 000	1 248	1 586	1 422	1 072
Nombre de mails	6 000	7 722	6 681	5 775	5 993
Nombre d'appels téléphonique	6 164	4 532	3 743	3 729	4 790
Total	**13 164**	**13 502**	**12 010**	**10 926**	**11 855**

61 usagers sont également venus en personne au service redevance cette année (apports de justificatifs, demandes de renseignements…).

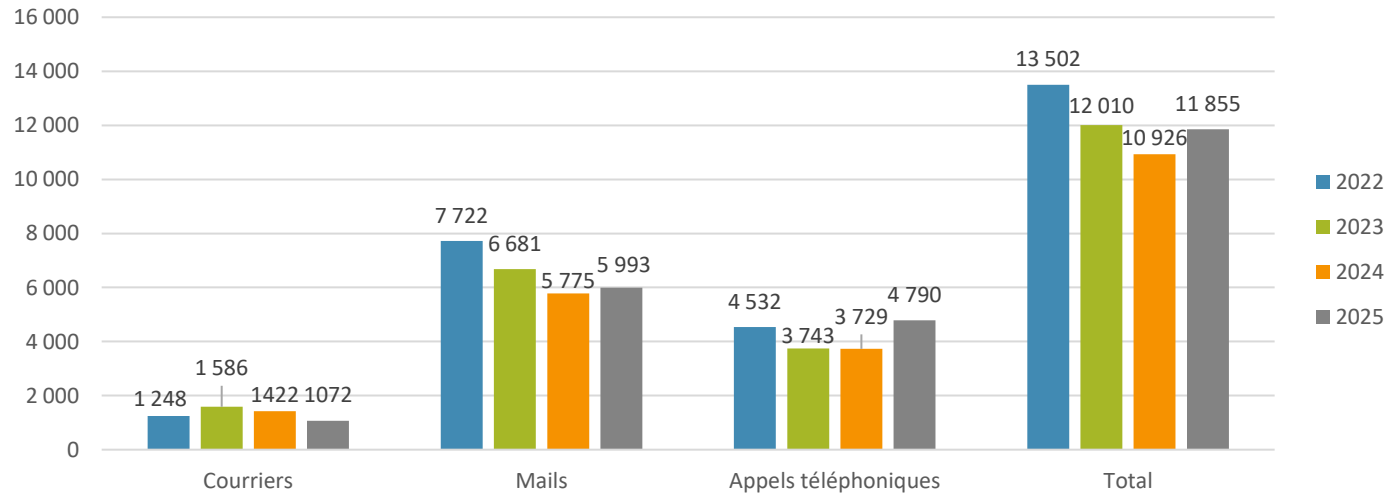

Le numéro vert est en place depuis 2021. Ce sont les agents de la redevance qui répondent à ce numéro.

Les sujets abordés en réclamations

Particuliers

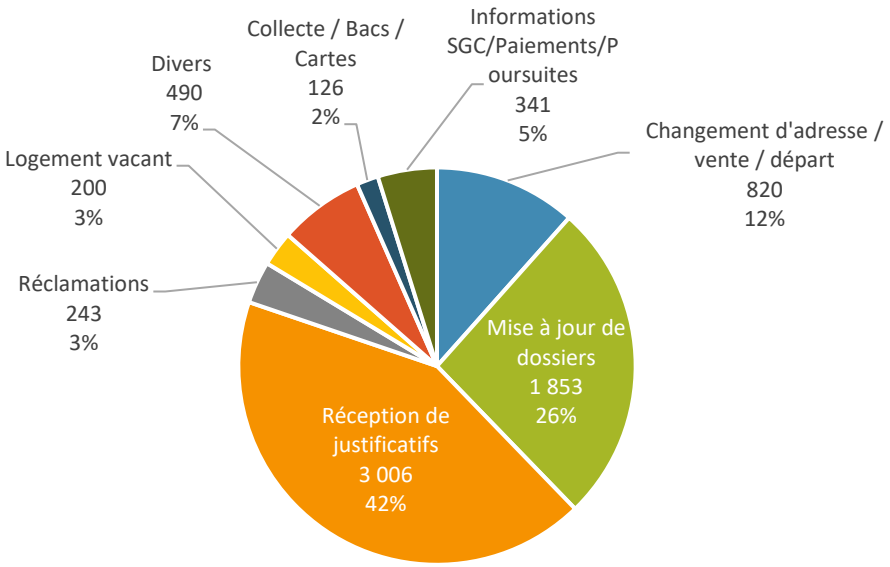

Professionnels

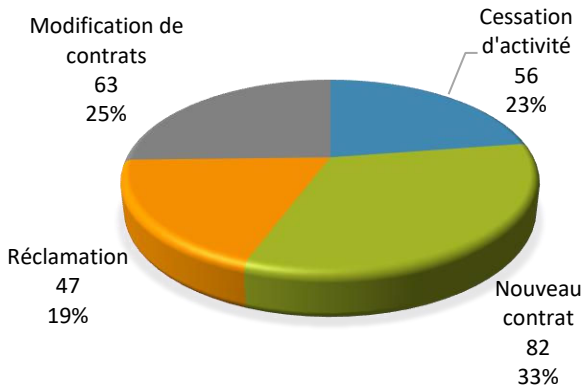

Tarif annuel des particuliers à la REOM

Foyer 1 personne	195 €
Foyer 2 personnes	225 €
Foyer 3 personnes	262 €
Foyer 4 personnes et +	273 €

Evolution de la répartition du nombre d'habitants par foyer

	2021	2022	2023	2024	2025
Foyer 1 personne	6 702	6 439	6 651	6 872	8 231
Foyer 2 personnes	7 342	5 650	6 148	6 121	8 276
Foyer 3 personnes	2 135	1 593	1 833	1 764	2 128
Foyer 4 personnes et +	5 491	2 124	2 491	2 540	3 709
Résidents secondaires	3 991	3 966	4 257	4 526	4 900
Logements vacants		1 000	1 097	1 645	1 871
Total des foyers	**21 670**	**20 802**	**22 477**	**23 468**	**29 014**

Le nombre de logements vacants a fortement augmenté suite aux recherches faites par le service déchets : recherche sur le cadastre, dotations de bacs…qui ont permis de mieux connaître le nombre réel de logements vacants sur le territoire (6 % des logements en 2025).

Tarifs annuels des professionnels et des communes

Toutes les activités contribuent au financement du service avec une dotation minimale de 60 litres pour les ordures ménagères, avec ou sans accès à la déchetterie.
La tarification est basée sur le nombre de bacs présentés à la collecte.
Pour les professionnels, l'accès à la déchetterie est facturé sur un seul bac : le litrage le plus important en OM. Il est possible pour un professionnel d'accéder à la déchetterie sans collecte en porte à porte pour la somme de 98 €.

Grille tarifaire avec accès à la déchetterie

Flux / volume	60 l	120 l	240 l	360 l	660 l
Ordures ménagères	195 €	225 €	273 €	321 €	441 €

Grille tarifaire sans accès à la déchetterie

Flux / volume	30 l	60 l	120 l	240 l	360 l	660 l
Ordures ménagères		98 €	202 €	250 €	298 €	418 €
Biodéchets	27 €	54 €	111 €	138 €		
Emballages			40 €	50 €	60 €	84 €

Facturation de la redevance

Le suivi de la facturation des 57 communes concernées par la redevance est assuré en régie directe par 3 agents. Ils assurent l'exhaustivité de la base de données des redevables, avec la mise à jour des coordonnées, des emménagements, déménagements, décès, naissances… Mais aussi le suivi comptable des opérations liées à la facturation.

Le volume d'activité généré est conséquent : en 2025, le service a édité 37 764 factures et 1 311 écritures pour les annulations et les avoirs.

	1er semestre	2ème semestre	Facturation annuelle	Total
Particuliers	16 681	16 971		**33 652**
Logements vacants			1 871	**1 871**
Professionnels et établissements publics			2 241	**2 241**
			Total	**37 764**

Montants facturés

	Facturation en €	Facturation après annulations
Logements vacants	161 173	156 618
1er semestre particuliers	1 944 509	1 906 011
2ème semestre particuliers	1 999 950	1 987 338
Mensualisation des particuliers	1 231 906	1 230 710
Professionnels	425 765	414 156
Mensualisation des professionnels	17 247	17 247
Collectivités	3 568	3 568
Etablissements publics (maisons de retraite, collège, SDIS…)	136 759	131 799

Les demandes de mensualisations

Depuis 2020, les usagers peuvent se mensualiser pour la redevance.
En 2025, 562 nouvelles demandes ont été enregistrées.
Au 31.12.25, 5 555 mensualisations étaient actives soit environ 31 % des redevables (majoritairement des particuliers).

Evolution des mensualisations 2020-2025

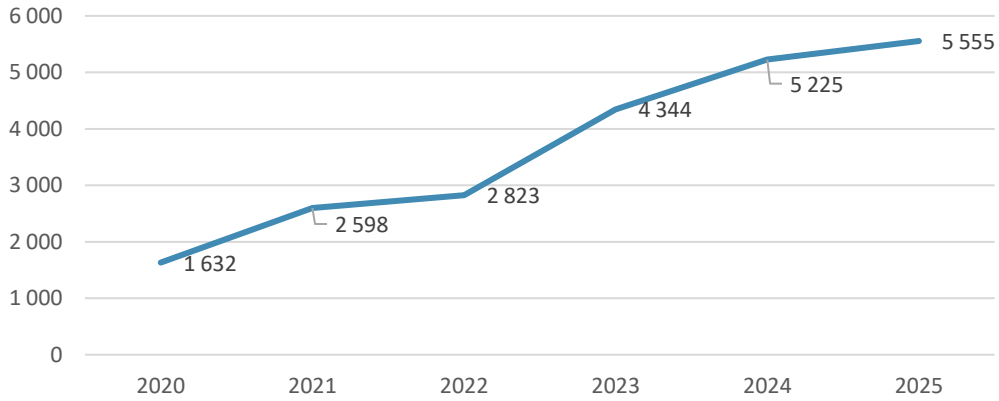

Les annulations

Lorsque les usagers n'ont pas informé le service des changements éventuels de la composition de leur foyer (départ, arrivée, décès, naissance, déménagement…), ils appellent à posteriori afin de rectifier leur redevance.
En 2025, ces réclamations ont entrainé :

- 686 annulations chez les particuliers sur l'exercice 2025 pour un montant de 61 628 €
- 355 annulations chez les particuliers sur les exercices antérieurs pour un montant de 52 581 €.
- 16 annulations chez les professionnels pour un montant de 9 222 € sur l'exercice 2025 et 35 annulations sur les exercices antérieurs pour un montant de 8 357 €.

Les régularisations

Grâce au recoupage des données entre les différents services (REOM, dotations en bacs, cartes de déchetterie, appels et réclamations sur un des 3 services…), le service a pu retrouver des usagers qui ne s'étaient jamais déclarés auprès du service. Ils sont alors régularisés sur les 4 dernières années. En 2025, 972 régularisations ont eu lieu pour un montant de 223 400 €.

En parallèle, environ 270 usagers ont reçu un avoir pour un trop perçu sur l'année 2025 (modification du nombre d'habitants ou cessation d'activité) pour un montant total de 5 474 €.

Evolution des régularisations 2021 - 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Montant en euros	128 692	173 645	276 643	242 521	223 400
Nombre de régularisations	740	734	1 082	1 023	972

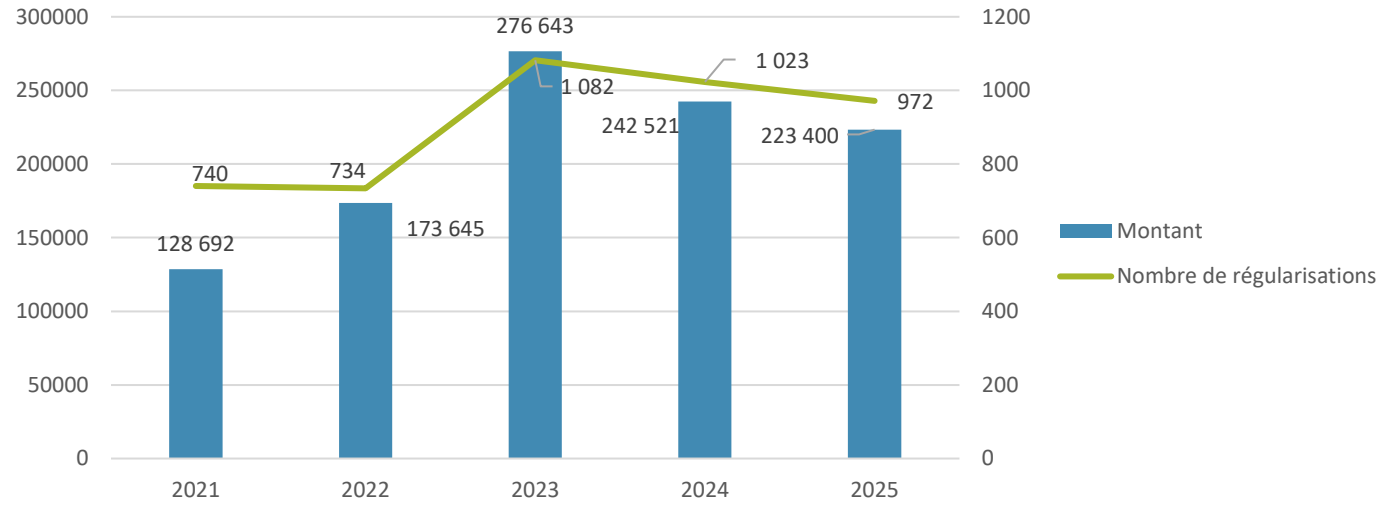

Les contentieux

Quelques habitants ont contesté leur redevance auprès de la Justice.

En 2025, 2 courriers de pré contentieux, 6 conciliations, 3 Tribunal administratif, 1 saisie du médiateur de Bercy, 1 courrier de réclamation auprès du Préfet et 1 Tribunal de commerce ont été suivis par le service.
Les Tribunaux ont tous été déboutés. Les conciliations n'ont pas été suivies de recours.

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE BUDGET

Total des dépenses

	Prévu	Réalisé
Investissement	2 842 388	1 183 238
Fonctionnement	7 921 690	7 564 787

Total des recettes

	Prévu	Réalisé
Investissement	2 842 388	1 877 516
Fonctionnement	7 921 690	7 669 549

LES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

La redevance représente 77 % des recettes en 2025 (5 895 204 €).

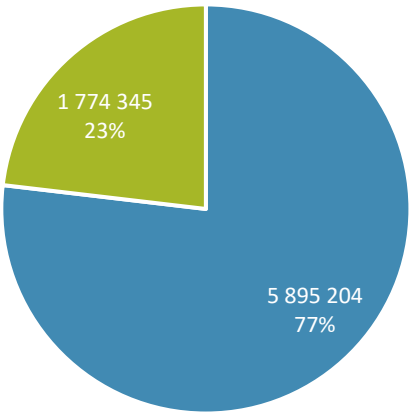

LE FONCTIONNEMENT

Dépenses
7 564 787 €

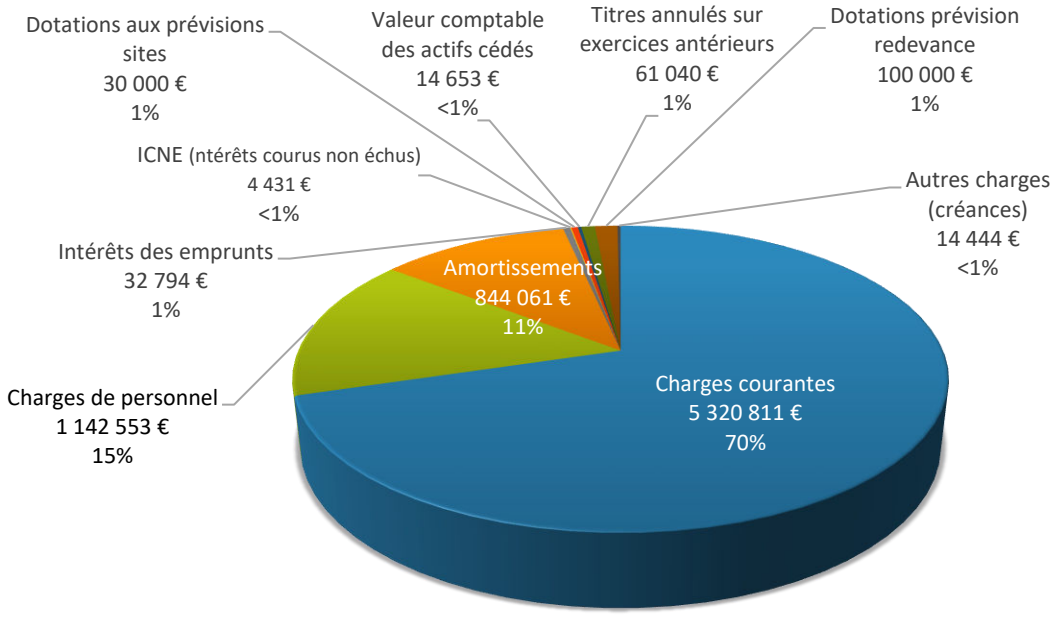

Recettes
7 669 549 €

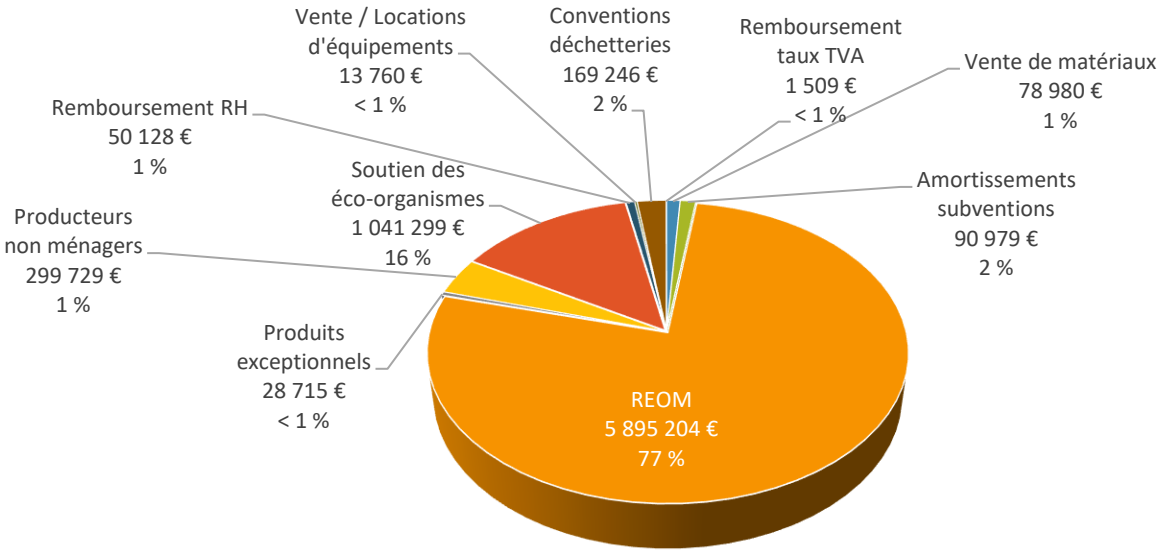

LES INVESTISSEMENTS

Dépenses
1 183 258 €

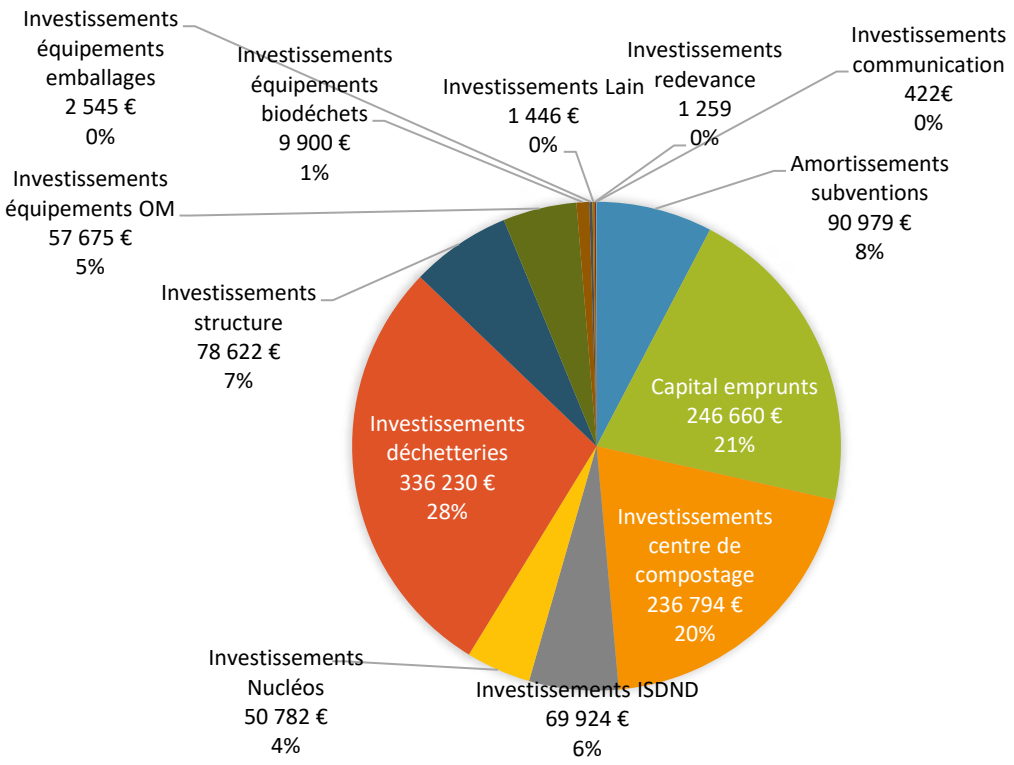

Recettes
1 877 516 €

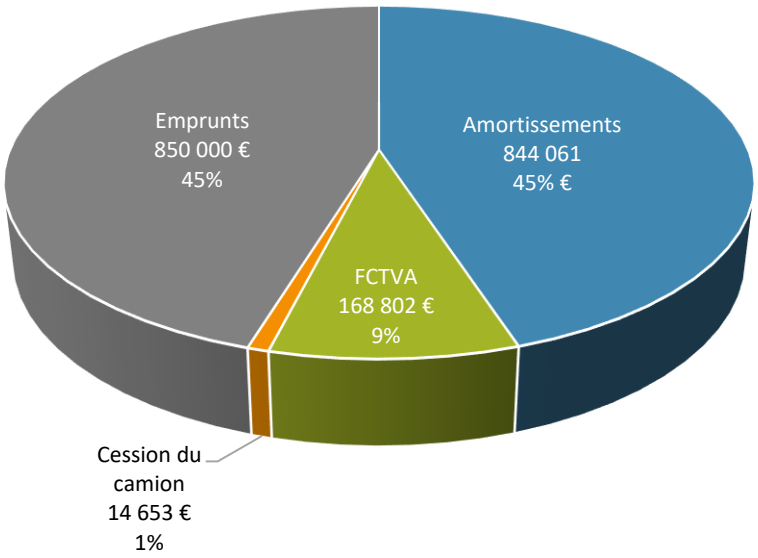

La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)

Le site de Ronchères a déclaré 7 996 tonnes de déchets soit un montant de TGAP reversé à l'Etat de 529 335 €.

Principales dépenses par prestataire

Prestataires	Intitulé du marché	Type de marché	Montant ordonnancé TTC €
OURRY	Collecte des déchets ménagers et assimilés	Prestations de service	2 381 198
SOREPAR / COVED	Tri et valorisation des papiers et emballages	Prestations de service	764 508
YONNE RECYCLAGE	Enlèvement, transport et traitement des déchets des déchetteries	Prestations de service	487 126
GACHON - MINERIS	Collecte emballages, papier et verre	Prestations de service	201 956
Recydis et EDIB	Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DMS) des déchetteries	Prestations de service	143 337
MESNAGERS SERVICES	Transport des recyclables (de Ronchères au centre de tri d'Ormoy)	Fournitures à BC	76 047
PTL	Fourniture sacs jaunes	Fournitures à BC	68 614
ESE France	Fourniture équipements de collecte	Fournitures à BC	63 760
EUROFINS	Prélèvement eaux, piézomètres, lixiviats	Prestations de service	19 664

La responsabilité élargie au producteur (REP) et les éco-organismes

Organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2025 en €
Citéo	Emballages, papier et verre	619 125
ECO MAISON	Mobilier	40 519
Ecologic	DEEE	46 253
ECO DDS	Produits toxiques	9 233
REFASHION	Textile	3 250
ECOSYSTEM	Lampes et néons	Pas de somme perçue : enlèvement et recyclage ou traitement gratuit.
ALIAPUR	Pneumatiques	
COREPILE	Piles et accumulateurs	

Focus sur Citéo

Les soutiens de l'éco organisme Citéo sont des soutiens à la performance. Il est le principal organisme de subvention en termes de recyclage des déchets.
La CCPF ayant de bons résultats en matière de collecte sélective, le soutien reçu par an et par habitant est important.

Soutien moyen Citéo par habitant

	Soutien /habitant en 2025
Moyenne nationale	10.6 €
Moyenne région BFC	14 €
Moyenne Yonne	14 €
Moyenne CCPF	18.5 €

Les prestations complémentaires

Certains professionnels optent pour une prestation complémentaire afin de gérer au mieux leurs déchets : augmentation de la fréquence de collecte à certaines périodes de l'année, mise à disposition de colonne de tri…
Ces prestations font l'objet d'une convention entre la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et le professionnel concerné.

Producteur	Fréquences de collecte et périodes	Montant prestation € TTC/an	Colonnes € TTC/an
Andryes Camping du Bois Joli			157
Champcevrais L'éveil du scarabée	C1 d'avril à octobre	2 290	
Champcevrais maison de retraite Bouron	C1 à l'année	3 970	
Charny résidence la Vallée de l'Ouanne	C1 à l'année	3 970	
Courson les Carrières maison de retraite	C1 à l'année	3 970	
Dampierre sous Bouhy Domaine de l'Espérance			77
Chevillon Domaine équestre			77
Lavau ORPEA résidence La Puisaye	C2 à l'année	4 084	1 174
Pourrain maison de retraite	C1 du 15/06 au 15/09	992	
Rogny les Sept Ecluses camping	C1 du 15/06 au 15/09	992	77
Saint Amand en Puisaye camping	C1 du 15/06 au 15/09	992	
Saint Amand en Puisaye EHPAD résidence Les Ocrières	C2 à l'année	5 320	
Saint Fargeau camping	C2 du 15/06 au 15/09	186	
Saint Fargeau maison de retraite	C2 à l'année	4 083	
Saint Fargeau Lac du Bourdon commune	C2 du 15/06 au 15/09	187	
Saint Fargeau Lac du Bourdon colonie Viva	C2 du 15/06 au 15/09	187	
Saint Fargeau Lac du Bourdon auberge du lac	C2 du 15/06 au 15/09	187	
Saint Fargeau Lac du Bourdon base de loisirs Daniel Bailly	C2 du 15/06 au 15/09	187	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles ferme équestre	C2 du 15/06 au 15/09	187	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles gîtes	C2 du 15/06 au 15/09	187	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Calanque restaurant	C2 du 15/06 au 15/09	187	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Friterie restaurant	C2 du 11/07 au 15/09	137	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Food truck restaurant	C2 du 15/06 au 15/09	187	
Saint Sauveur en Puisaye Résidence Gandrille en Bel Air	C2 à l'année	4 084	
Toucy collège P. Larousse			185
Toucy régie des eaux de Puisaye-Forterre			445
Treigny résidence Les Cèdres	C1 du 15/06 au 15/09	992	
Treigny Guedelon	C1 du 01/04 au 31/10	2 290	2 045
Treigny Parc naturel du Boutissaint			79
Treigny Association Mamouth	C2 du 15/06 au 15/09	187	
Etais la Sauvin EHPAD St François	C1 à l'année	3 970	
Sous total		44 005	4 548
TOTAL			**48 553**

C1 : une collecte par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.
C2 : deux collectes par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.

La revente de matériaux

Organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2025 en €
EPR	Plastique, briques et cartonnettes	159 863
Verallia	Verre	41 702
Yonne Recyclage	Ferraille	78 817
Norske - SUEZ	Papiers	40 499
Arcelor Mittal	Acier	25 820
Paprec	Cartons de déchetteries	42 942
CAIRN Recyclage	Emballages en aluminium	7 290
Paprec	Emballages papiers et cartons	1 895

LES RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme au 31/12/2025

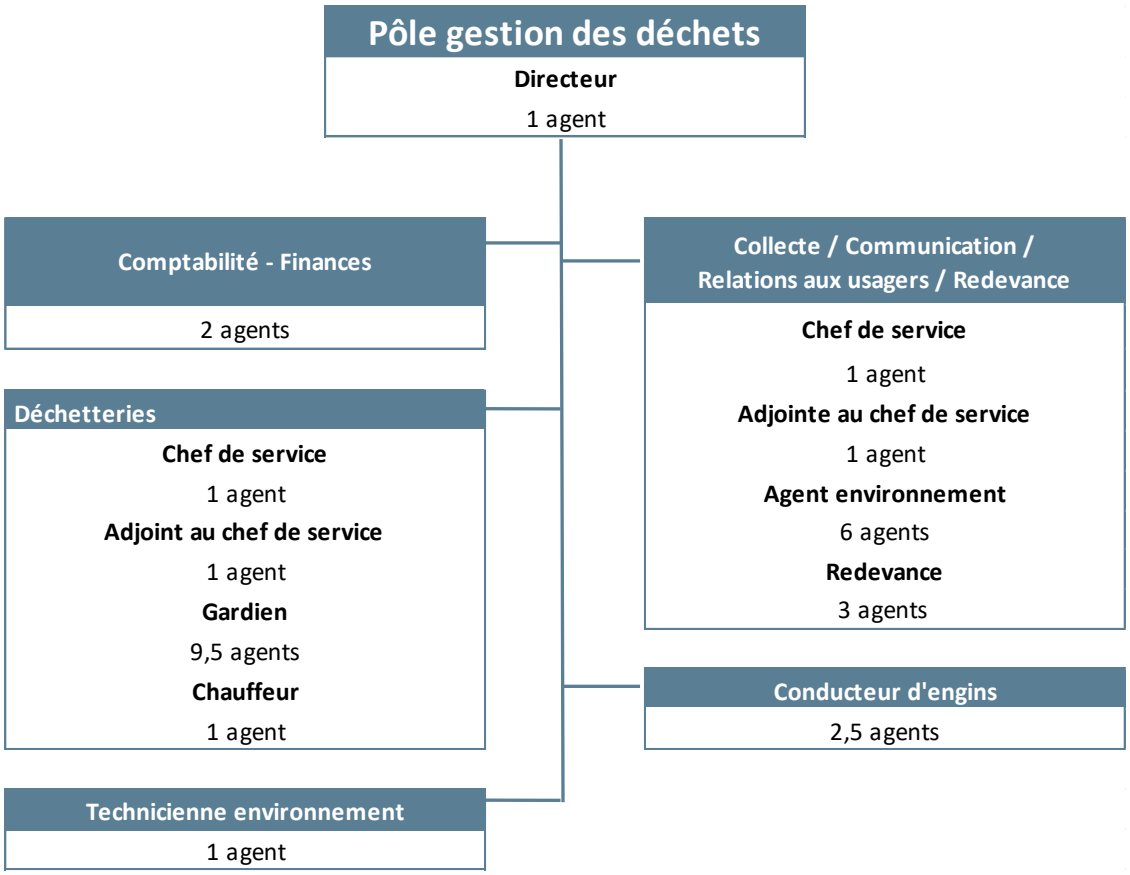

Le service déchets au 31/12/2025 comptait 30 agents permanents (26 équivalents temps plein) dont 17 agents féminins.

57 %
17 femmes

43 %
13 hommes

Les filières

Les compétences se répartissent entre 14 emplois de la filière administrative et 16 emplois de la filière technique dont :

- 2 agents catégorie A
- 4 agents catégorie B
- 24 agents catégorie C

Le statut

Au 31 décembre 2025, les 30 agents employés se répartissent ainsi :
- 16 fonctionnaires
- 2 CDI
- 12 contractuels

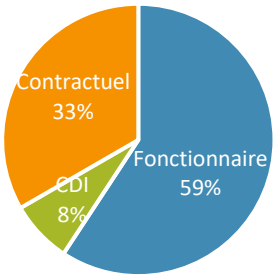

Pyramide des âges

2 agents ont moins de 30 ans
15 agents ont de 30 à 49 ans
13 agents ont 50 ans et +

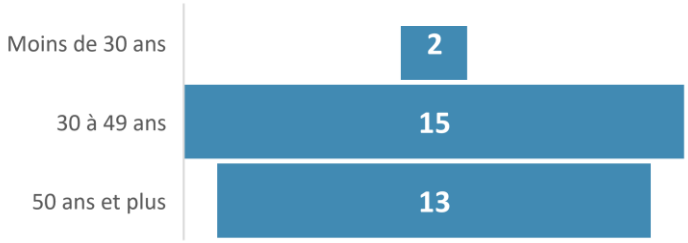

Evolution professionnelle

8 agents du service déchets ont bénéficié d'un avancement d'échelon

La formation

21 agents du service, soit 72 % de l'effectif, ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2025 pour un nombre total de 65.5 jours dont les formations obligatoires (intégration, SST, sécurité incendie…).

L'absentéisme

11 agents ont été en congés de maladie ordinaire pour un total de 133 jours d'absences. Un agent est en disponibilité d'office pour raison de santé.

Les accidents du travail

2 agents ont été en arrêt suite à un accident de travail pour respectivement 365 jours et 132 jours.
1 agent est en maladie professionnelle.

Les intérimaires

Le service déchets emploie régulièrement des intérimaires afin de suppléer ses agents ou en renfort (remplacement des congés pour les techniciens de l'ISDND et du centre de compostage, renfort pour les déchetteries en période estivale, longue maladie…).

En 2025, 6 intérimaires ont été employés pour un total de 176 heures.

Service concerné	Nombre d'intérimaire	Nombre d'heures
Déchetteries	3	134
ISDND	3	42
Total	**6**	**176**

EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT EN 2025

608 kg/hab./an
622 kg/hab. en 2024
555 kg/hab. moyenne nationale

Ordures ménagères et assimilées
278 kg/hab./an 288 kg/hab./an – 327 kg/hab./an

Emballages, papier et verre
105 kg/hab./an
104 kg/hab./an
85 kg/hab./an

Ordures ménagères
90 kg/hab./an
98 kg/hab./an
225 kg/hab./an

Biodéchets
83 kg/hab./an
86 kg/hab./an
17 kg/hab./an

Déchets en déchetteries
330 kg/hab./an
341 kg/hab./an
228 kg/hab./an

LES FLUX COLLECTES PAR HABITANT EN 2025

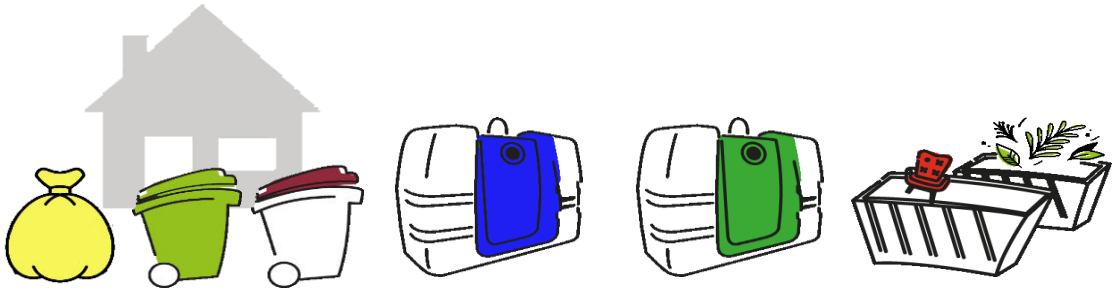

Emballages 40 Kg/hab.
Biodéchets 83 Kg/hab.
Ordures ménagères 90 Kg/hab.
Papiers 12 Kg/hab.
Verre 53 Kg/hab.
Déchetterie 330 Kg/hab.

APPORTS EN DECHETTERIE PAR HABITANT

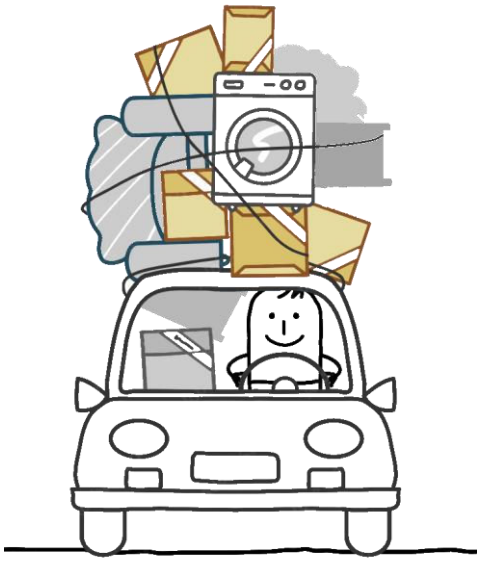

Encombrants	67.73 kg
Cartouche Nespresso	0.16 kg
Cartouche d'imprimante	0.02 kg
Déchets verts	62.80 kg
Cartons	13.44 kg
Batteries	0.41 kg
DEEE	14.32 kg
Ferraille	20.71 kg
Gravats	71.80 kg
Huiles de vidange	0.72 kg
Textile	2.50 kg
Pneus	1.79 kg
Mobilier	25.02 kg
Placoplâtre	7.14 kg
Bois	36.09 kg
Huile de friture	0.10 kg
Piles	0.12 kg
Néons	0.08 kg
DDS	4.57 kg
Cuivre	0.17 kg
Jouets	0.34 kg
Cartouches Brita	0.01 kg
Total	**330,04 kg**

EVOLUTION DES RESULTATS EN KG/AN/HAB.

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024 / 2025 %	
Emballages	35	39	40	41	40	↘	- 2.44 %
Verre	56	55	54	54	53	↘	- 1.85 %
Papier	14	13	12	9	12	↗	+ 33.33 %
Total CS	105	107	106	104	105	↗	+ 0.96 %
OM	115	113	105	98	90	↘	- 8.16 %
Biodéchets	98	92	91	86	83	↘	- 3.49 %
Déchetteries	335	314	313	341	330	↘	- 3.23 %
Total	**653**	**626**	**615**	**629**	**608**	↘	**- 3.34 %**

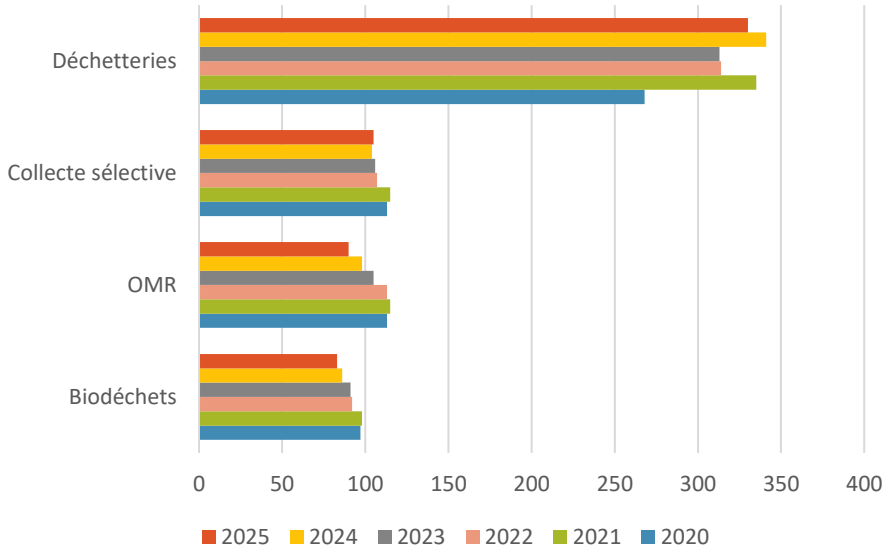

LES DECHETS VALORISES

	Moyenne nationale 2022	Région BFC 2022	CC de Puisaye-Forterre 2024
Déchets valorisés	48 %	57 %	74 %

LES TONNAGES COLLECTES EN 2025

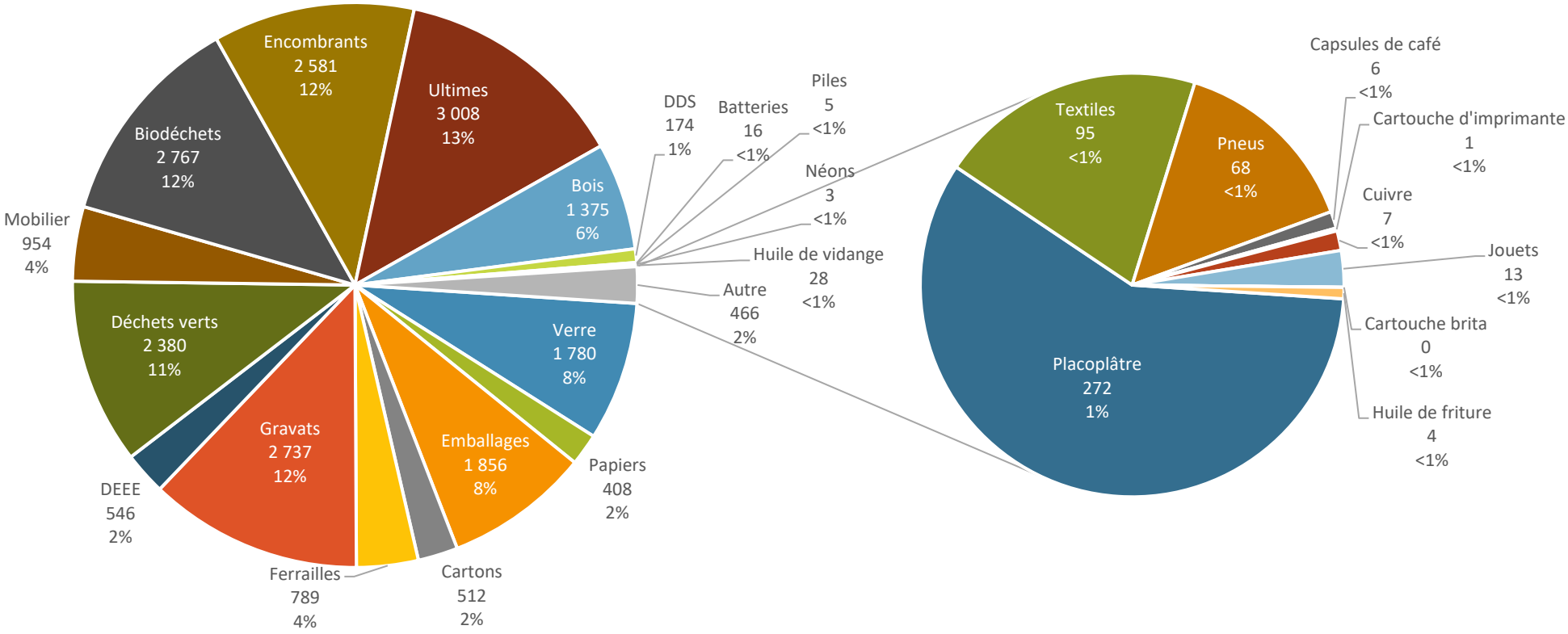

Total : 22 385 tonnes collectées

LES TONNAGES TRAITES EN 2025

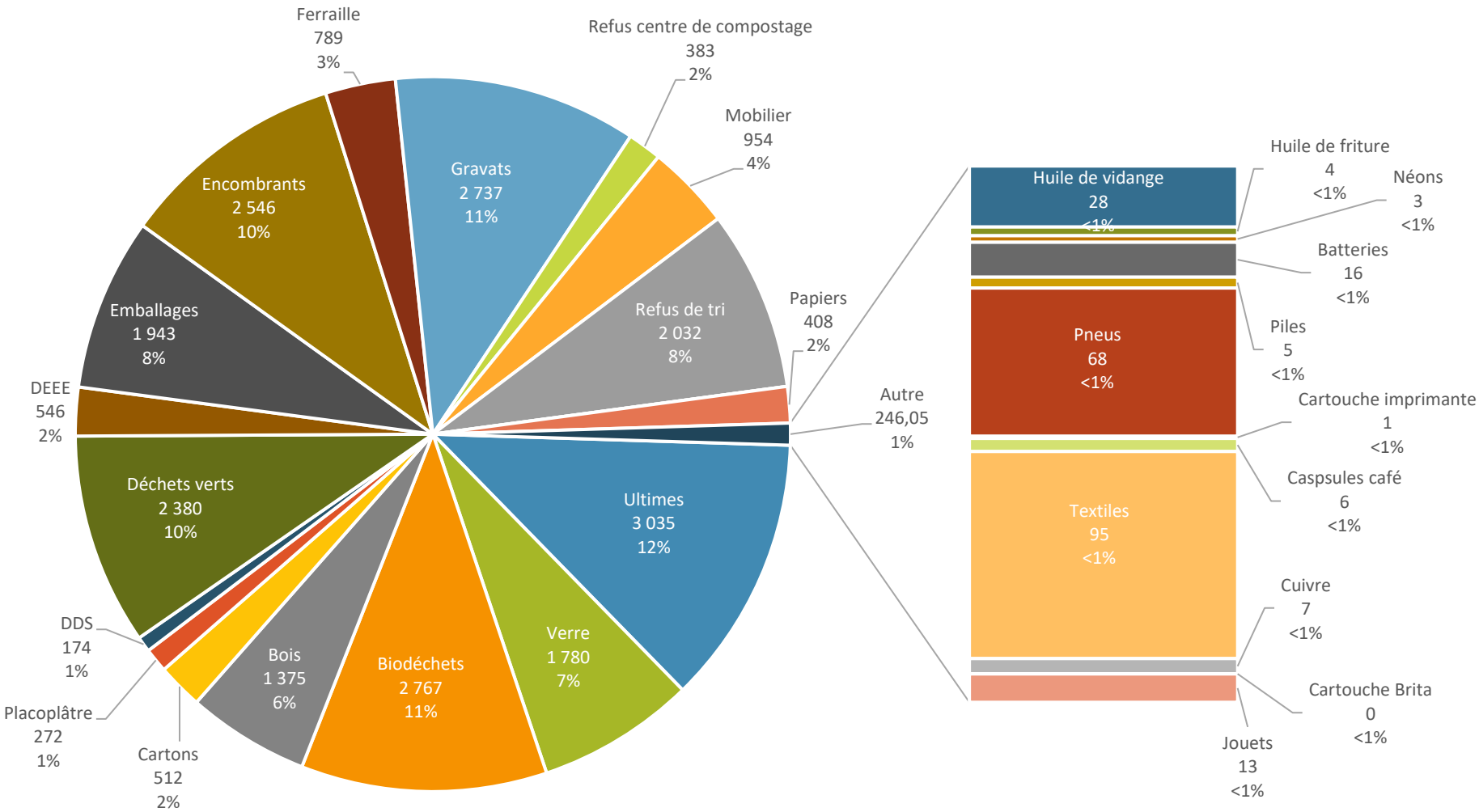

Tonnages valorisés : 16 863 T (68 %)

Tonnages enfouis : 7 996 T (32 %)

Total : 24 859 tonnes

LE PRPGD (plan régional de prévention et gestion des déchets)

La loi NOTRE du 7 août 2015 a confié aux Conseils régionaux l'élaboration d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). L'élaboration du PRPGD de la région Bourgogne Franche-Comté a été lancée en mai 2017.

Le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire). Il contient un état des lieux, une prospective d'évolution des quantités à traiter, des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs aux horizons 2025 et 2031.

Il a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.

Les objectifs du plan

Production d'OMR

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2025	Objectifs
151 kg / hab. d'ici 2025 142 kg/hab d'ici 2031	249 kg/hab.	90 kg/hab.	ATTEINT

Production de collecte sélective

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2025	Objectifs
40 kg / hab. de verre d'ici 2025	41 kg/hab.	53 kg/hab.	ATTEINT

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2021	CCPF en 2025	Objectifs
59 kg/hab. de papiers et d'emballages d'ici 2025	45 kg	52 kg	NON ATTEINT

La baisse nationale de production de papier ne permet plus d'atteindre cet objectif.

Déchetteries

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2021	CCPF en 2025	Objectifs
220 kg / hab. d'ici 2025 198 kg/hab. d'ici 2031	261 kg/hab.	330 kg/hab.	NON ATTEINT

Contrairement à l'objectif les tonnages ne font qu'augmenter notamment avec la multiplication des REP.

Valorisation des déchets

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2022	CCPF en 2025	Objectifs
Taux de valorisation à 66 % d'ici 2025	57 %	74 %	ATTEINT

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX

Evolution des tonnages entrants

2019

Total : 7 217 tonnes

2025

Total : 7 996 tonnes

+11 %

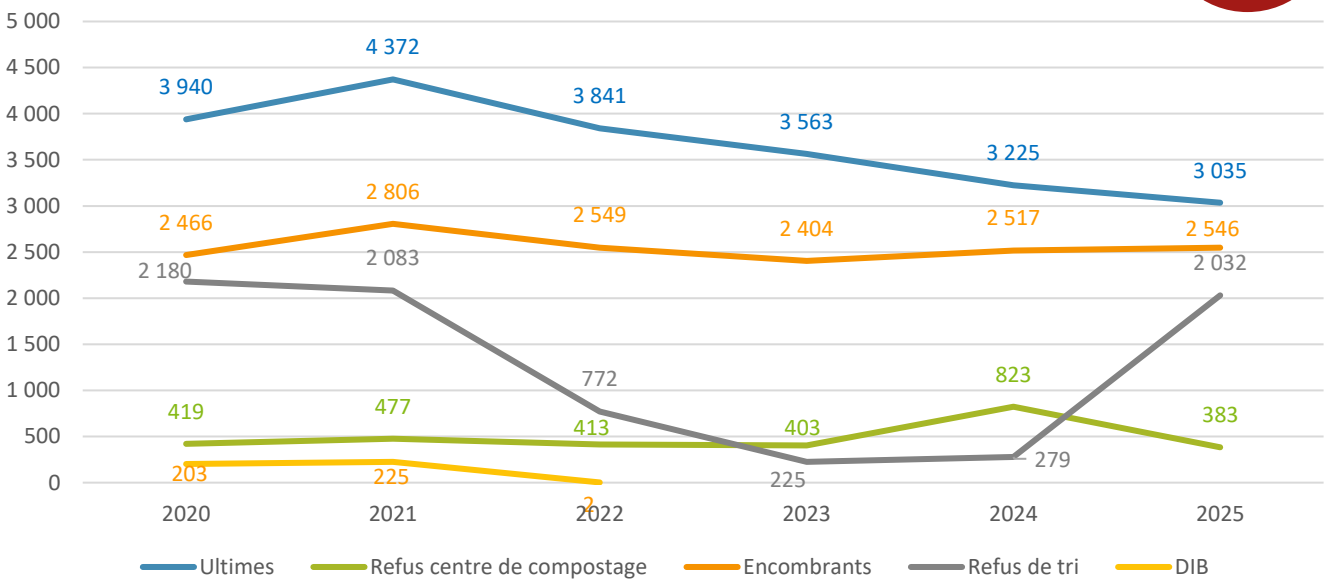

Traitements des lixiviats

1 768 m³ traités in situ par évaporateur ou par CMV.

Gestion du biogaz

143 577 m³ captés et valorisés dans l'unité de valorisation (Nucléos).

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

37 764 factures éditées

5 555 mensualisations

1 057 annulations pour un montant de 131 788 €.

972 régularisations pour un montant de 223 400 €.

29 014
foyers facturés en 2025

1 871
logements vacants

4 900
résidences secondaires

2 241
professionnels

3 729 appels

1 422 courriers

5 775 mails

270 avoirs trop-perçus pour un montant de 5 474 €.

CONTACTER LE SERVICE DECHETS

Responsable de Pôle - ISDND	03 86 74 28 73	service-dechets@cc-puisayeforterre.fr
Collecte, redevance, communication et relations aux usagers		
Chef de service	03 86 74 27 77	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Collecte, communication et relations aux usagers		
Agents environnement	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Redevance et relations aux usagers		
Gestionnaire de la redevance	0805 809 810	redevance@cc-puisayeforterre.fr
Déchetterie	03 86 74 28 76	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Comptabilité	03 86 74 28 70	service-dechets@cc-puisayeforterre.fr
Centre de compostage	03 86 74 28 71	